



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 avril 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 161 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies**  
**au Soudan du Sud**

## **Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud** **pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	5
C. Coopération avec les missions régionales . . . . .	15
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	16
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	16
II. Ressources financières . . . . .	59
A. Vue d'ensemble . . . . .	59
B. Contributions non budgétisées . . . . .	60
C. Gains d'efficacité . . . . .	60
D. Taux de vacance . . . . .	60
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	61
F. Formation . . . . .	62
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	63
H. Autres activités de programme . . . . .	63
I. Projets à effet rapide . . . . .	64
III. Analyse des variations . . . . .	65

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (28 mars 2018).



---

IV. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre .....	69
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/281 et 70/286, y compris les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée.....	70
A. Assemblée générale .....	70
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	78
C. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud .....	79
Annexes	
Organigrammes .....	81
Carte .....	82

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant s'élève à 1 178 338 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 242 observateurs militaires, 16 758 membres de contingents, 703 agents de la Police des Nations Unies, 1 320 agents d'unités de police constituées, 926 agents recrutés sur le plan international, 1 470 agents recrutés sur le plan national, 442 Volontaires des Nations Unies, 45 emplois de temporaire et 78 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats. Les tableaux présentent une analyse pour chacune des composantes ci-après, qui ont été définies conformément au mandat assigné à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2327 (2016) : a) protection des civils; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; d) appui à la mise en oeuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ci-après « l'Accord »); e) appui. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	415 356,7	461 288,1	578 814,7	117 526,6	25,5
Personnel civil	240 159,4	247 945,8	232 378,7	(15 567,1)	(6,3)
Dépenses opérationnelles	384 254,1	372 554,5	367 145,2	(5 409,3)	(1,5)
<b>Montant brut</b>	<b>1 039 770,2</b>	<b>1 081 788,4</b>	<b>1 178 338,6</b>	<b>96 550,2</b>	<b>8,9</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	17 041,9	18 855,7	19 718,3	862,6	4,6
<b>Montant net</b>	<b>1 022 728,3</b>	<b>1 062 932,7</b>	<b>1 158 620,3</b>	<b>95 687,6</b>	<b>9,0</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 039 770,2</b>	<b>1 081 788,4</b>	<b>1 178 338,6</b>	<b>96 550,2</b>	<b>8,9</b>

<sup>a</sup> Comprend les ressources destinées à financer 77 postes et emplois (30 agents recrutés sur le plan international, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 44 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

**Ressources humaines<sup>a</sup>**

	Observateurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	57	23	3	9	–	<b>92</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	57	23	3	9	–	<b>92</b>
<b>Composantes</b>										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2016/17	222	12 778	763	1 160	118	154	10	70	–	<b>15 275</b>
Effectif proposé 2017/18	242	16 758	703	1 320	118	152	10	70	–	<b>19 373</b>
Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	65	76	–	42	–	<b>183</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	65	76	–	42	–	<b>183</b>
Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	18	27	–	12	–	<b>57</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	18	25	–	12	–	<b>55</b>
Appui à la mise en œuvre de l'Accord										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	37	17	–	11	78	<b>143</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	37	16	–	11	78	<b>142</b>
Appui										
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	631	1 173	32	298	–	<b>2 134</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	631	1 178	32	298	–	<b>2 139</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2016/17	222	12 778	763	1 160	926	1 470	45	442	78	<b>17 884</b>
Effectif proposé 2017/18	242	16 758	703	1 320	926	1 470	45	442	78	<b>21 984</b>
<b>Variation nette</b>	<b>20</b>	<b>3 980</b>	<b>(60)</b>	<b>160</b>	–	–	–	–	–	<b>4 100</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé. En décembre 2015, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2252 (2015), d'augmenter, pour l'exercice 2016/17, l'effectif autorisé pour les observateurs militaires et les contingents jusqu'à concurrence de 13 000 soldats et de 2 001 policiers, y compris de la police des Nations Unies et des unités de police constituées et 78 agents de l'administration pénitentiaire (personnel fourni par des gouvernements). En août 2016, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2304 (2016), d'augmenter, pour l'exercice 2017/18, l'effectif autorisé pour les observateurs militaires et les contingents jusqu'à concurrence de 17 000 soldats. Par la suite, en décembre 2016, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 2327 (2016), d'augmenter les effectifs de police jusqu'à concurrence de 2 101 membres, y compris de la police des Nations Unies, des unités de police constituées et 78 agents de l'administration pénitentiaire (personnel fourni par des gouvernements).

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1996 (2011) du 9 juillet 2011. La dernière prorogation en date, jusqu'au 15 décembre 2017, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2327 (2016).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de s'attaquer aux effets du conflit, afin d'assurer la paix et la réconciliation dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci énumèrent les réalisations par composante, comme suit : a) protection des civils; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; d) appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ci-après « l'Accord »); e) appui. Ces composantes découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUSS ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2016/17, y compris les reclassements ou déclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission a son quartier général à Djouba, en deux endroits : à la Maison des Nations Unies et à la base de la MINUSS de Tomping. Elle compte également neuf bureaux locaux. Alors qu'elle continue de fermer des bases d'opérations de bureaux locaux (anciennement dénommées bases d'appui de comté), la Mission en aura deux, à Pibor et Melout, durant l'exercice 2017/18, afin de réorganiser sa présence sur le terrain. Elle compte en outre deux bases opérationnelles de compagnie et deux bases opérationnelles temporaires.

### B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. La flambée de violence survenue à Djouba en juillet 2016, puis la fuite à l'étranger de l'ancien Premier Vice-Président, Riek Machar, ont considérablement modifié la situation politique et les conditions de sécurité au Soudan du Sud. Face à cette crise, le Conseil de sécurité a adopté, le 12 août 2016, la résolution 2304 (2016), par laquelle il a créé une force de protection régionale, chargée d'assurer un environnement sûr à Djouba et alentour et composée de 4 000 militaires, et décidé de porter l'effectif de la MINUSS à un maximum de 17 000 militaires, tout en maintenant les effectifs de police à 2 001 policiers au maximum. Dans la résolution, le Conseil a demandé à la Mission d'accorder la priorité à quatre tâches principales : a) protection des civils; b) surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme; c) instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; d) appui à la mise en œuvre de l'Accord.

7. Conformément au paragraphe 18 de la résolution 2304 (2016), le Secrétariat a mené une évaluation stratégique de la situation au Soudan du Sud, avec la

collaboration étroite de la MINUSS et de l'équipe de pays des Nations Unies. Cette évaluation s'est appuyée sur des consultations avec un large éventail de parties prenantes, notamment des responsables gouvernementaux aux niveaux national et local, des personnes déplacées, des représentants du corps diplomatique à Djouba, les membres de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, des donateurs, des représentants de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ainsi que des responsables de la Commission de l'Union africaine. Le rapport spécial du Secrétaire général (S/2016/951) contient les conclusions de l'évaluation stratégique et les recommandations relatives au mandat de la MINUSS présentées au Conseil de sécurité, le 10 novembre 2016, en vue d'éclairer la décision qu'il allait prendre en décembre 2016 concernant le renouvellement du mandat de la Mission.

8. Le 16 décembre 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2327 (2016), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSS jusqu'au 15 décembre 2017. La structure d'ensemble du mandat de la Mission, fondé sur quatre piliers, a été maintenue dans cette résolution, de même que l'accent mis sur la protection des civils. La Force de protection régionale, créée en application de la résolution 2304 (2016), y a été également intégrée, et une plus grande attention y a été accordée à la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Dans la résolution, il a également été tenu compte de certaines conclusions de l'évaluation stratégique et de la visite d'évaluation subséquente du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Comme suite à la recommandation formulée dans le cadre de l'évaluation stratégique, le Conseil a autorisé le déploiement de 100 policiers de plus, maintenant un maximum de 17 000 militaires et portant les effectifs de police à 2 101 policiers au maximum, dont les agents de police, les membres d'unités de police constituées et 78 responsables des questions pénitentiaires. Dans cette résolution, il a également exhorté la MINUSS à tenir compte des enseignements à retenir des situations de crise à Malakal et à Djouba.

9. Les hypothèses budgétaires ci-après reposent principalement sur l'évaluation stratégique susmentionnée, effectuée en octobre 2016.

10. La situation au Soudan du Sud devrait rester extrêmement instable au cours de l'exercice 2017/18. Les conditions de sécurité et la situation politique et humanitaire devraient demeurer très incertaines, y compris en ce qui concerne l'avancement de la mise en œuvre de l'Accord. Une aggravation des tensions politiques, des affrontements armés et de la crise humanitaire aurait des effets délétères sur la dynamique du conflit, notamment par l'apparition de discours propageant des préjugés ethniques tant au niveau national qu'infranational.

11. Suite à la crise de juillet 2016, le Gouvernement s'est rapidement employé à asseoir sa position. Il a notamment écarté l'ancien Premier Vice-Président de la scène politique pour en nommer un nouveau et remplacé des ministres importants et d'autres hauts représentants de l'État. Le Président Salva Kiir Mayardit et son gouvernement ont également continué d'appliquer le décret portant création de 28 États au Soudan du Sud, ce qui a envenimé les relations intercommunautaires dans certaines régions du pays, en particulier dans les régions du Haut-Nil et de Bahr el-Ghazal. Le 14 décembre 2016, le Président a annoncé l'ouverture d'un dialogue national sans exclusive visant à reconstituer le tissu social du pays. Des chefs de l'opposition et des membres de l'IGAD ont salué cette initiative sur le principe mais se sont dits préoccupés par le contexte politique dans lequel s'inscrivait ce dialogue ainsi que par le degré d'ouverture, le lieu et les modalités choisis pour sa tenue. Plusieurs personnalités de l'opposition, armée ou non, de même que des organisations de la société civile, se sont elles aussi dites sceptiques. En effet, s'il n'est pas suffisamment ouvert et représentatif, ce dialogue national

risque de ne pas faire l'unanimité auprès de la population sud-soudanaise ou de ne pas favoriser la réconciliation nationale, l'apaisement et l'unité de la population. Le 14 janvier 2017, par un nouveau décret présidentiel, le nombre d'États a été porté à 32. S'agissant des conditions de sécurité, le Gouvernement et les forces d'opposition ont continué de rechercher une solution militaire au conflit ravageant le pays. Même si aucune des deux parties n'a lancé de campagne militaire d'envergure, de graves affrontements ont eu lieu dans certains secteurs du Soudan du Sud. Menaçant ainsi de s'intensifier, les combats pourraient entraîner une nouvelle dispersion des groupes armés, aviver les tensions intercommunautaires et exacerber la violence dans toutes les régions, avec des conséquences non moins graves pour la population civile. Malgré cette évolution, les efforts déployés pour régler les conflits locaux ont donné quelques résultats dans les zones qui ne sont pas directement touchées par le conflit national, permettant à la MINUSS d'intervenir au niveau infranational.

12. Face à la nécessité de mettre en œuvre une stratégie politique adaptée à la nouvelle réalité et une action concertée associant de nouveau toutes les parties au processus politique, il se peut que les partenaires régionaux et internationaux appuyant le processus de paix au Soudan du Sud ne soient pas en mesure de dégager une position commune, en particulier entre les États membres de l'IGAD, peu à même d'amener les parties à dialoguer au sujet d'une transition politique crédible et sans exclusive. La Commission mixte de suivi et d'évaluation continuera de jouer un rôle central dans ces efforts conjoints mais elle aura besoin de l'appui politique de la région et de la communauté internationale, ainsi que de la MINUSS. Il est à craindre que l'application de l'Accord ne continue d'être entravée par plusieurs facteurs, y compris l'absence d'ouverture, de volonté politique et de consensus concernant des questions litigieuses ainsi que par les dissensions et divisions internes que connaissent les parties et la détérioration continue de la situation économique. L'appui international continuera cependant d'avoir l'Accord pour cadre. La communauté internationale poursuivra sa collaboration avec le Gouvernement provisoire d'union nationale dans sa forme actuelle, à moins qu'un nouvel accord ou qu'une nouvelle configuration sans exclusive et crédibles ne soient trouvés dans un proche avenir.

13. Les relations entre la MINUSS, les parties au conflit et le Gouvernement provisoire d'union nationale ont été et resteront probablement difficiles, notamment lorsqu'il s'agit des questions de liberté de circulation et de sécurité, et du respect de l'Accord sur le statut des forces. Si, quoi qu'elles en disent, les autorités et d'autres factions armées persistent à entraver et bloquer les opérations des Nations Unies, elles entameront considérablement la capacité de la MINUSS d'accomplir les tâches qui lui ont été confiées et compromettront les activités humanitaires et celles de protection des civils, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des sites de protection des civils. En concertation étroite avec le Secrétariat et le Conseil de sécurité, la Mission continuera de demander au Gouvernement de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord sur le statut des forces pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Le déploiement de la Force de protection régionale risque également d'être retardé en raison d'obstacles politiques, administratifs et pratiques – même si des progrès partiels ont sans doute été accomplis au cours de l'exercice 2016/17 et de nouveaux progrès devraient être faits en vue du déploiement total de la Force durant l'exercice 2017/18. L'idée de plus en plus répandue que l'ONU ne serait plus un acteur impartial risque de persister, suscitant non seulement des difficultés opérationnelles mais également une menace pour la sûreté et la sécurité de l'ensemble du personnel des Nations Unies présent au Soudan du Sud. À cet égard, dans la résolution 2304 (2016), le Conseil de sécurité a clairement demandé un renforcement des moyens de communication

stratégique de la MINUSS afin de rectifier cette idée et d'améliorer la communication concernant son mandat.

14. Tenant compte des hypothèses budgétaires indiquées, prenant note des obstacles entravant la capacité de la Mission de contribuer à la paix et à la stabilité au Soudan du Sud, et conformément à la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUSS continuera de renforcer les piliers essentiels de son mandat actuel, notamment en intensifiant ses échanges au niveau infranational afin d'assurer la gestion du conflit, la coexistence pacifique, la réconciliation et la cohésion sociale; en renforçant son appui à des institutions cibles parties prenantes de l'Accord qui pourraient être bénéfiques à la population sud-soudanaise et aux opérations de la MINUSS et en encourageant une cessation des hostilités, réelle et durable, dans le cadre plus large d'une stratégie politique.

15. La MINUSS tiendra pleinement compte de la problématique hommes-femmes et inclura cette question dans toutes ses activités, en particulier s'agissant de la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord, comme l'exige le Conseil de sécurité dans la résolution 2327 (2016).

### **Protection des civils**

16. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSS continuera de s'acquitter de son mandat de protection des civils conformément à la stratégie à trois niveaux adoptée en la matière dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, tout en réaffirmant en permanence que ce mandat ne remplace pas la responsabilité première de protection des civils qui incombe au Gouvernement du pays hôte. Il s'agit d'aboutir à une situation qui permette : a) dans la limite des ressources et des moyens dont dispose la Mission, de protéger les civils, en particulier les populations civiles déplacées, contre les menaces de violences physiques, quelles qu'en soient la source et la nature; b) d'assurer une protection spéciale aux femmes et aux enfants ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables, grâce à une gestion efficace et au bon fonctionnement des mécanismes de réaction; c) d'empêcher, par des moyens dissuasifs, les violences à l'égard des civils, notamment dans les cas où le Gouvernement n'assure pas la sécurité de ces personnes; d) d'instaurer des conditions de sécurité propices à l'obtention de solutions durables au problème des réfugiés et des personnes déplacées, notamment leur retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité. À cet égard, la Mission continuera de s'efforcer de protéger les civils dans les sites qui leur sont réservés, d'effectuer des patrouilles intégrées, composées d'éléments militaires et civils, et de protéger les civils vulnérables se trouvant en dehors des sites où elle est implantée, en particulier dans des zones de conflit ou à risque. Elle s'emploiera également à renforcer ses dispositifs d'alerte et de réaction rapide, en y incluant des activités de prévention, de règlement et d'apaisement des conflits.

17. En collaboration avec les partenaires humanitaires et dans le respect des rôles et attributions approuvés ainsi que des principes humanitaires, la MINUSS continuera de répondre aux besoins des personnes déplacées en matière de protection, qu'elles se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS. S'agissant de ces sites, la MINUSS et les partenaires humanitaires continueront de se heurter à de multiples difficultés. Si des progrès sont faits dans l'application de l'Accord et si les populations locales considèrent que les conditions de sécurité se sont améliorées dans leur lieu d'origine, il pourrait y avoir un petit nombre de retours spontanés – et il faudrait alors proposer plus de services dans les lieux de retour. Les affrontements qui ont eu lieu en février 2016 sur le site de protection des civils de la MINUSS à Malakal et l'explosion de violence survenue en juillet 2016 à Djouba démontrent néanmoins que les

conditions de sécurité sont précaires et que la situation pourrait se détériorer rapidement. En pareil cas, le nombre de civils cherchant à obtenir une protection dans les camps de la MINUSS et au-delà ne ferait qu'augmenter; les femmes et les enfants, qui représentent déjà 80 % des personnes déplacées se trouvant dans les sites de protection des civils, seraient particulièrement concernés.

18. L'évaluation stratégique a permis de constater que, si la marge d'action politique reste limitée au niveau national, il semble néanmoins y avoir plus de possibilités de dialoguer avec les populations et les autorités au niveau local. La mobilisation des populations en faveur de la paix et de la réconciliation est un élément essentiel de la stratégie politique globale et des initiatives visant à reconstituer le tissu social et à instaurer une culture de paix dans l'ensemble du Soudan du Sud. Si la multiplication des échanges au niveau local pourrait jeter des bases plus solides pour un processus politique national, elle contribuera aussi à prévenir et à atténuer les violences intercommunautaires au niveau local, limitant le retentissement négatif des conflits locaux sur le conflit national, et vice-versa. Ces rapports directs avec les populations ont des effets positifs sur la société, permettent de renforcer la protection des civils et préparent le terrain à un éventuel retour et à la réintégration des personnes déplacées et des populations vulnérables. Ils devraient également contribuer à améliorer la façon dont la population perçoit la MINUSS en particulier, et l'ONU en général. À cet égard, la Mission accordera une plus grande attention au renforcement des dispositifs associant toutes les parties en vue d'assurer une coexistence pacifique au niveau local, et ce en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Cette initiative s'appuiera sur des échanges avec divers acteurs compétents, y compris des associations religieuses, des organisations de la société civile, des associations de femmes, des instances traditionnelles et des personnalités locales influentes. Elle prévoit également un ensemble d'activités liées à la gestion des conflits, à la réconciliation et à la promotion de la cohésion sociale, présentées dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats.

19. Même si le mandat de protection des civils doit rester prioritaire s'agissant de la prise de décisions relatives à l'utilisation des ressources disponibles, les obstacles auxquels se heurte la Mission dans l'exécution de ce mandat sont, d'après les conclusions de l'évaluation stratégique, bien réels dans le contexte actuel et, sans amélioration notable de la situation, les civils continueront de demander une protection dans les sites réservés à cette fin. À cet égard, la MINUSS s'attachera à améliorer son approche globale de la gestion de ces sites en s'employant à établir des contacts avec les personnes déplacées, les autorités et les populations locales et à se concerter avec des partenaires faisant partie ou non du système des Nations Unies afin d'améliorer la collaboration et de trouver des solutions communes aux problèmes posés par la gestion des sites. La Mission se servira de ses projets à effet rapide pour aider les communautés d'accueil se trouvant autour des sites de protection des civils, favoriser la coexistence pacifique entre ces populations et les personnes déplacées et accroître l'efficacité des opérations menées par la Police nationale sud-soudanaise à proximité et autour des sites. La Mission envisagera également des initiatives à moyen et à long termes en vue d'améliorer la situation dans des zones de retour possibles, notamment grâce à des projets à effet rapide visant à créer des conditions propices au retour et à la réintégration dans ces zones. Elle poursuivra également, en collaboration avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies spécialisés dans les programmes de reconstruction, certaines activités de programme afin de mettre en œuvre, à titre expérimental, des initiatives devant permettre de rétablir les infrastructures et services publics essentiels, comme l'ont demandé à maintes reprises les autorités locales et les communautés d'accueil.

20. La Mission s'attachera également, en particulier, à préserver le caractère civil des sites de protection qui leur sont réservés en mobilisant les personnes déplacées et les autorités locales et en les encourageant à améliorer la sûreté et la sécurité à l'intérieur et autour des sites. À cette fin, la MINUSS renforcera notamment les patrouilles dans les zones exemptes d'armes situées près de ses locaux et de ses sites de protection des civils, instaurera un climat de confiance entre elle et les services du Gouvernement provisoire d'union nationale chargés d'assurer la sécurité et facilitera la coexistence pacifique entre les personnes déplacées et les communautés d'accueil.

21. Dans le cadre des priorités opérationnelles au titre de sa stratégie en matière de protection des civils pour l'exercice 2017/18, la Mission entend : a) user de ses bons offices et poursuivre son engagement politique aux niveaux national et infranational; b) offrir une protection, effectuer des patrouilles systématiques et maintenir la sûreté et la sécurité à l'intérieur et autour de ses sites de protection des civils; c) assurer un déploiement (y compris, au besoin, par la mise en place de bases opérationnelles temporaires) et des patrouilles systématiques, militaires et civiles, notamment de spécialistes des droits de l'homme et de conseillers pour la protection des femmes, une attention particulière étant accordée aux zones situées à proximité immédiate des sites de protection des civils et aux zones et populations à haut risque, notamment les zones à forte densité de personnes déplacés ou abritant d'importantes opérations humanitaires; d) faciliter le dialogue intercommunautaire, gérer les conflits et promouvoir des activités visant la paix et la réconciliation dans l'ensemble du Soudan du Sud; e) mettre en œuvre la stratégie d'alerte et de réaction rapide, renforcer les capacités d'alerte rapide et réduire le temps d'intervention dans les situations à risque pour les civils, notamment en utilisant, si possible, les moyens aériens. La Mission déploiera des équipes de lutte antimines pour limiter les risques liés aux engins explosifs et protéger davantage les civils contre leurs effets et pour aider les personnes déplacées et les rapatriés à circuler en toute sécurité et, le moment venu, à se réinstaller.

#### **Surveillance, communication de l'information et enquêtes en matière de droits de l'homme**

22. Face à la détérioration de la situation des droits de l'homme et au risque d'atrocités, la MINUSS devra poursuivre activement son travail de surveillance, d'observation, de communication systématique et d'enquête en ce qui concerne les atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire – en particulier, les atteintes flagrantes, les violations perpétrées contre les plus vulnérables (y compris les femmes, les enfants et les personnes déplacées) et les violations sexuelles liées au conflit ainsi que les discours haineux et l'incitation à la violence. À cet égard, dans le cadre de sa stratégie relative aux droits de l'homme, la MINUSS continuera, au cours du prochain exercice, de surveiller, d'observer et de signaler les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de mener des enquêtes en la matière. Elle devra, notamment, surveiller la montée de l'intolérance, suivre les cas de discours haineux et d'incitation à la violence et identifier les caractéristiques nouvelles des violations dont sont victimes des groupes spécifiques, comme le demande le Conseil de sécurité dans sa résolution 2327 (2016). Elle s'emploiera, ce faisant, à repérer les signes avant-coureurs pour prendre des mesures rapides et à mobiliser les principales parties prenantes afin d'éviter toute escalade. Compte tenu du climat de plus en plus hostile aux activités en faveur des droits de l'homme, la MINUSS s'attachera en priorité à renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme et à leur apporter son soutien. Elle consentira également davantage d'efforts afin de protéger les personnes victimes de représailles pour avoir exercé leur liberté d'expression. La Mission appuiera

également les programmes nationaux, régionaux et internationaux visant à faire respecter, conformément aux normes internationales, le principe de responsabilité pour les violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits au Soudan du Sud.

23. En application de son mandat, la MINUSS multipliera les échanges avec le Gouvernement afin d'obtenir un accès sans entrave aux centres de détention et aux autres lieux d'internement du Soudan du Sud en vue de contrôler et d'évaluer avec précision les arrestations et les détentions arbitraires et prolongées. Ce faisant, elle cherchera à s'assurer que les institutions chargées de la justice, de l'application des lois et de la sécurité respectent les normes en matière de droits de l'homme et la primauté du droit. Il faudra également créer un environnement plus sûr et plus propice à la mise en place d'une justice transitionnelle. À cette fin, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies : a) continueront, comme le prévoit l'Accord, de sensibiliser les populations, les acteurs de la société civile et les organisations locales aux questions relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle; b) habiliteront les populations à participer au fonctionnement des processus et mécanismes de justice transitionnelle aux niveaux local et national; c) jetteront les bases de concertations nationales sur la justice transitionnelle au Soudan du Sud. La Mission continuera également de faire campagne en faveur de la ratification des derniers instruments internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme et de l'harmonisation de la législation interne du pays et d'amener le Gouvernement à s'acquitter des obligations de présentation de rapports qui lui incombent au titre des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme auxquels il a adhéré et à poursuivre sa collaboration avec le Conseil des droits de l'homme et les mécanismes régionaux.

24. Les violences sexuelles liées au conflit demeurent préoccupantes, de même que la menace d'aggravation de la violence à l'encontre des femmes et des filles. La Mission doit donc œuvrer davantage à l'application des résolutions 1960 (2010), 2106 (2013) et 2327 (2016) du Conseil de sécurité et, à cette fin, elle doit observer, analyser et faire connaître les modalités et les tendances des violences liées aux conflits, renforcer ses capacités internes à cet égard par le biais de la formation et veiller à la prévention, notamment en décelant les signes avant-coureurs de ces violences, ainsi qu'à une meilleure application du principe de responsabilité. Dans la pratique, la Mission renforcera les patrouilles et intensifiera les échanges en dehors des sites de protection des civils, en privilégiant la prévention de la violence sexuelle dans les zones à haut risque. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, elle mènera en interne et en externe des activités de sensibilisation et de formation à la question des violences sexuelles liées au conflit et de renforcement de ses capacités en la matière, garantissant la prise en compte systématique de cette question, en vue d'intensifier la prévention et d'améliorer les interventions pour mieux répondre aux besoins des rescapés. Elle continuera de coordonner les tâches relatives à cette question, d'assurer la concertation entre les hauts responsables de la Mission et les parties au conflit et de prêter un appui technique à ces dernières; Enfin, elle prônera l'intégration des questions de prévention et de responsabilité dans les efforts qui seront déployés en faveur de la paix et de la réforme.

25. Des violences graves et généralisées continuent d'être exercées contre des enfants par toutes les parties au conflit au Soudan du Sud, atteignant un niveau sans précédent au second semestre de 2016. La MINUSS continuera de travailler avec ses partenaires pour repérer, observer et signaler les cas se rapportant aux six catégories de violations graves perpétrées à l'encontre des enfants et d'aider les parties au conflit à mettre en œuvre les plans d'action qu'elles ont élaborés en concertation avec l'ONU pour faire cesser et prévenir ce type de violences. La

Mission continuera également de demander aux parties de libérer immédiatement et sans condition les enfants et ouvrira un dialogue avec le Gouvernement pour l'amener à respecter l'engagement qu'il a pris à plusieurs reprises, depuis 2012, de mettre en place des mesures pour faire cesser et prévenir les violations graves commises par l'Armée populaire de libération du Soudan à l'encontre d'enfants. Elle entrera également en contact avec le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) pour lui rappeler l'engagement qu'il a pris, fin 2015, de libérer sans attendre tous les enfants présents dans ses rangs.

### **Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire**

26. Depuis les violences de juillet 2016, la crise humanitaire au Soudan du Sud a gagné en ampleur et en sévérité, et le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance humanitaire est extrêmement élevé. Définie par le conflit armé, la violence intercommunautaire, les discours fondés sur des considérations ethniques, le déclin économique et les maladies, la situation devrait rester désastreuse durant l'exercice 2017/18. Au total, les réfugiés du Soudan du Sud ayant quitté le pays sont plus de 1,5 million. Parmi les plus de 1,9 million de Sud-Soudanais déplacés, plus de 220 000 ont trouvé refuge dans les sites de protection des civils de la MINUSS. Environ 3,8 millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire grave et un état de famine a été déclaré dans les comtés de Leer et de Mayendit. Les endémies continuent de semer la mort et la maladie dans le pays qui, pour la troisième année consécutive, est en proie à une épidémie de choléra. Alors que l'on s'attend à une généralisation des besoins humanitaires dans tout le pays, les acteurs humanitaires continueront de se heurter à des difficultés majeures, y compris des agressions, des actes de harcèlement et d'intimidation, des difficultés d'accès et les obstacles bureaucratiques qui entravent l'acheminement de l'aide humanitaire.

27. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUSS continuera de travailler en étroite collaboration avec les acteurs humanitaires, afin d'instaurer les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et de permettre aux agents de l'aide humanitaire d'accéder immédiatement, en toute sécurité et librement aux populations dans le besoin. La Mission appuiera en particulier les efforts déployés par les partenaires humanitaires et ceux qui sont chargés de la protection afin d'étendre leurs services aux zones situées à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS. Conformément aux principes humanitaires et aux directives opérationnelles pour la coordination des interventions humanitaires, et à la demande de ses partenaires, la Mission continuera d'assurer la protection armée des mouvements terrestres, fluviaux et aériens. Si la demande en est faite et en fonction des ressources disponibles, elle appuiera en outre d'autres activités et initiatives menées par les acteurs humanitaires. Elle continuera également de s'employer à assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de l'ONU et du personnel associé, ainsi que la sécurité des installations et du matériel nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire; selon les besoins, la Mission aidera à éliminer tout obstacle opérationnel. La Mission continuera d'effectuer des levés de terrain, en déminant et en enlevant les munitions non explosées, spécialement le long des principales routes empruntées par la MINUSS et l'équipe de pays pour l'action humanitaire aux fins de leurs opérations.

### **Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix**

28. Bien que, des quatre domaines relevant du mandat de la Mission, la protection des civils demeure prioritaire, il est crucial d'appuyer la mise en œuvre intégrale et crédible de l'Accord de paix afin de renforcer la sécurité et d'améliorer la situation

humanitaire et économique dans le pays. Dans le contexte actuel, cela requiert la participation constante de l'IGAD et de l'Union africaine en vue de relancer une concertation politique ouverte à tous. À cet égard, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan du Sud et d'autres acteurs de la MINUSS feront plein usage de leurs bons offices dans l'action qu'ils mènent avec les parties et d'autres acteurs internes et externes pour promouvoir la reprise d'un processus politique crédible et sans exclusive fondé sur une meilleure coordination favorisant un engagement politique soutenu et unifié. Le Représentant spécial travaillera également avec les et d'autres acteurs essentiel pour parvenir à une cessation des hostilités et à une protection des civils durables, et pour contribuer à la création de conditions propices à l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire

29. Au niveau national, la MINUSS privilégiera l'établissement d'un dialogue inclusif entre les parties prenantes à l'appui de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, en veillant notamment à restaurer pleinement l'ouverture véritable des institutions de transition et en fixant de nouveaux échéances pour les tâches et réformes essentielles, conformément à l'Accord de paix et à la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité. La MINUSS conservera en outre son rôle de coordonnateur de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, y compris auprès des partenaires internationaux et du groupe des « amis du Soudan du Sud », afin d'assurer la cohérence et la coordination de l'appui international et d'encourager la mise en œuvre réussie et intégrale de l'Accord de paix. Il s'agira notamment de promouvoir un message commun et d'apporter un soutien coordonné à la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour ce qui est du suivi des progrès. Au niveau infranational, la Mission continuera d'user de ses bons offices pour apaiser les violences intercommunautaires générées par le conflit ou remédier à d'autres problèmes qui divisent les communautés et entraînent des actes de violence contre les civils ou entre eux.

30. Au cours de l'évaluation stratégique, il a été conclu que les institutions de transition, créées en vertu de l'Accord de paix et initialement conçues sur la base de l'ouverture n'étaient maintenant que partiellement ouvertes et qu'il convenait donc d'y afin de garantir la légitimité et la crédibilité du processus de transition politique, et pour permettre à la MINUSS et à tous les partenaires concernés de soutenir directement ces institutions. À cet égard, la Mission appuiera en priorité, pour ce qui est des dispositions transitoires de sécurité, les institutions dont les activités peuvent bénéficier aux peuple du Soudan du Sud ou aux opérations de la MINUSS, afin de contribuer à l'amélioration de la situation en matière de sécurité et de maintenir l'élan donné aux réformes jusqu'au rétablissement de l'ouverture à tous des institutions de transition. Pour cela, la Mission fournira un appui consultatif et un soutien spécialisé à la police mixte intégrée, appuiera la création et la gestion du Centre d'opérations conjoint à Djouba et continuera à participer au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et à l'appuyer. La MINUSS continuera aussi de fournir des services de sécurité mobile et de sécurité des sites ainsi qu'un soutien logistique dans le cadre des travaux du Mécanisme de surveillance, dans les limites de ses capacités, comme indiqué dans le mémorandum d'accord signé par la Mission et l'IGAD. L'appui consultatif technique pour l'élaboration de stratégies de développement de réformes nationales du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration dépendra des progrès accomplis dans le processus de paix. Pour l'heure, la MINUSS poursuivra ses activités de suivi de la mise en œuvre des dispositions transitoires de sécurité et du volet relatif à la justice transitionnelle de l'Accord de paix et maintiendra une capacité consultative de base en matière d'état de droit, continuant ainsi de conseiller sur ces questions les entités des Nations Unies présentes au Soudan du Sud, en vue d'élaborer, à terme, une stratégie

d'accompagnement des réformes prioritaires dans le domaine de l'état de droit pendant la période de transition.

31. Si des progrès significatifs sont réalisés dans le processus de paix et si les institutions de transition nécessaires à l'exécution des principaux processus politiques en vertu de l'Accord de paix deviennent pleinement fonctionnelles, la Mission aidera le Gouvernement provisoire d'union nationale à instaurer un climat propice à la tenue d'élections crédibles, ouvertes à tous et transparentes pour conclure la période de transition, notamment en accompagnant la Commission électorale nationale dans la préparation des élections.

32. La Mission renforcera par ailleurs ses moyens de communication stratégique, conformément au paragraphe 15 de la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité, afin d'entreprendre des activités d'information et de vulgarisation à l'appui des initiatives de paix menées par le Soudan du Sud et de promouvoir son mandat. Forte de sa présence aux niveaux national et infranational, et grâce à ses mécanismes d'information et de vulgarisation, la MINUSS appuiera le rôle de la Commission mixte de suivi et d'évaluation en matière de communication de masse et de diffusion de messages clefs concernant l'Accord de paix. Elle développera en particulier sa stratégie de communication et d'information à l'appui de l'Accord de paix en diffusant sur Radio Miraya des émissions sur la paix, en imprimant et diffusant dans le pays le texte de l'Accord de paix et de sa traduction dans plusieurs langues, en informant mieux le public du mandat de la Mission, en faisant la promotion de la mise en œuvre de l'Accord de paix dans les médias et en organisant des activités de relations publiques.

### **Appui**

33. Au cours de l'exercice 2017/18, la Mission continuera de favoriser l'utilisation efficace de ses ressources et d'accroître son efficacité en poursuivant la normalisation des prestations de services et le perfectionnement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour mieux répondre à ses priorités. La Mission apportera le soutien essentiel lié au déploiement d'effectifs militaires et de police plus nombreux, ainsi que l'y autorise le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2304 (2016) et 2327 (2016), y compris les 4 000 militaires supplémentaires pour la force de protection régionale et les 100 nouveaux policiers. Le projet de budget pour 2017/18 tient compte du dépassement des crédits dû aux remboursements relatifs aux membres des contingents militaires et des unités de police constituées, au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome pour les 4 100 membres du personnel en tenue supplémentaires, selon des consultations récentes ou en cours avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le calendrier de déploiement prévu.

34. La Mission continuera de discuter avec le Gouvernement du pays hôte pour se procurer des terrains et acquerra de nouveaux locaux préfabriqués et du mobilier pour accueillir les effectifs devenus plus nombreux du personnel en tenue. La Mission propose de mettre en œuvre, au cours de l'exercice 2017/18, les trois projets suivants, d'une valeur de plus de 1 million de dollars chacun : a) modernisation des routes dans les camps de Bentiu, Malakal et Bor (coût estimatif de 3,5 millions de dollars); b) entretien des pistes d'atterrissage à Malakal, Rumbek et Kwajok (coût estimatif de 1,2 million de dollars); c) remplacement de 45 installations sanitaires et salles de bain préfabriquées par des modules d'hébergement colisable (coût estimatif de 1,1 million de dollars), (correspondant à la première phase d'un projet pluriannuel visant à remplacer 92 installations sanitaires et salles de bain préfabriquées). La Mission propose également de

construire des hélicoptères dans les camps de Wau, Bor et Kwajok (coût estimatif de 800 000 de dollars), afin d'améliorer la capacité d'évacuation en cas d'urgence.

35. Conformément à la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUSS prévoit de déployer des systèmes aériens sans pilote non armés (coût estimatif de 2 millions de dollars). En ce qui concerne le déploiement des moyens aériens de la Mission, le projet de budget pour 2017/18 fait apparaître une diminution nette de deux hélicoptères, suite à la suppression de quatre hélicoptères Mi-8 MTV et au déploiement de deux hélicoptères tactiques dans le cadre des opérations de la force de protection régionale, ainsi qu'une diminution d'un avion.

36. Dans le cadre des efforts de la Mission pour reconfigurer sa composante civile afin de répondre aux demandes opérationnelles, le projet de budget pour 2017/18, qui ne reflète aucune variation nette de l'ensemble des effectifs de la Mission, inclut les réaffectations et transferts proposés concernant 72 postes et emplois de temporaire entre les sections, bureaux et services. La Mission propose en outre de reclasser deux postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes d'assistant d'information (administrateur recruté sur le plan national) à la Division de l'information et de la communication.

### C. Coopération avec les missions régionales

37. Durant l'exercice 2017/18, la MINUSS continuera de collaborer étroitement avec l'IGAD et l'Union africaine, afin de relancer la recherche d'une solution politique ouverte à tous. La Mission coordonnera étroitement la participation des Nations Unies au processus de paix au Soudan du Sud avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, basés à Addis-Abeba. La MINUSS continuera également de mettre en œuvre des dispositifs de coordination avec d'autres partenaires régionaux, tels que la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), pour appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris grâce à des groupes de travail consacrés à des questions portant sur la logistique, la sécurité, les opérations et la communication et grâce à des vols de passagers spécialement affrétés au départ d'Entebbe et à destination de Wau via Djouba. Si nécessaire, la MINUSS fournira par ailleurs un appui au bureau de liaison de la FISNUA à Djouba.

38. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera d'apporter un soutien régional aux missions clientes, dont la MINUSS, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et licenciement, prestations et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages autorisés, traitement des demandes de prestations (telles que les indemnités pour frais d'études et demandes de remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

39. La Mission continuera de faire appel au Bureau régional d'achat d'Entebbe afin de rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et orientale, grâce à des plans conjoints d'achats régionaux, à stratégie régionale d'achats, à la gestion des fournisseurs régionaux et au regroupement des besoins pour les contrats-cadres régionaux. À cette fin, le Bureau régional d'achat d'Entebbe, qui est un bureau permanent de la Division des achats du Secrétariat, conformément à la résolution 69/273 de l'Assemblée générale, conservera ses neuf postes (2 P-3, 2 agents du service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

## D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

40. Au cours de l'exercice 2017/18, la coopération au service du développement au Soudan du Sud sera menée dans un contexte toujours difficile, en raison de l'absence de partenariats stables aux niveaux national et local. Le cadre de coopération intérimaire 2016-2017 de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud a été adopté en octobre 2016, remplaçant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui a pris fin en juin 2016. Le cadre de coopération intérimaire a été élaboré afin de fournir un cadre de coopération durant la période de transition, la priorité étant donnée à l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix grâce à des activités limitées de développement et de renforcement des capacités. La MINUSS continuera de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire afin de recenser les activités pouvant être mieux coordonnées ou mises en œuvre conjointement, au niveau local, dans les domaines suivants : protection des civils, en particulier les femmes et des enfants, promotion de l'égalité des sexes et appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment par la poursuite d'activités limitées facilitant l'acheminement de l'aide humanitaire menées au titre des programmes. Le Bureau du Coordonnateur résident restera un mécanisme de coordination entre la MINUSS, l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires sur le terrain, en particulier dans les comtés, en coordination avec les bureaux locaux de la MINUSS.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

41. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes.

### Direction exécutive et administration

42. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1

### Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	3	2	2	8	3	–	11
Postes proposés 2017/18	1	–	3	2	2	8	3	–	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Conseillers spéciaux</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	–	2	3	2	1	6
Postes proposés 2017/18	–	–	1	–	2	3	2	1	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	2	1	–	–	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	2	1	–	–	3	–	–	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (conseillers spéciaux)</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	2	2	–	2	6	2	1	9
Effectif proposé 2017/18	–	2	2	–	2	6	2	1	9
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	2	2	3	8	4	1	13
Postes proposés 2017/18	–	1	2	2	3	8	4	1	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la protection des civils</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	4	1	–	5	–	1	6
Postes proposés 2017/18	–	–	4	1	–	5	–	1	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'appui opérationnel</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	1	1	3	1	1	5
Postes proposés 2017/18	–	–	1	1	1	3	1	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la planification stratégique</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	1	–	3	–	1	4
Postes proposés 2017/18	–	–	2	1	–	3	–	1	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe des pratiques optimales</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Postes proposés 2017/18	–	–	–	1	–	1	1	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	2	1	6	5	2	13
Postes proposés 2017/18	–	–	3	2	1	6	5	2	13
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	3	1	2	7	3	2	12
Postes proposés 2017/18	–	1	3	1	2	7	3	2	12
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	1	2	2	<b>6</b>	3	–	<b>9</b>
Postes proposés 2017/18	1	–	1	2	2	<b>6</b>	3	–	<b>9</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	–	2	2	2	<b>7</b>	1	–	<b>8</b>
Postes proposés 2017/18	1	–	2	2	2	<b>7</b>	1	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (Direction exécutive et administration)</b>									
Postes approuvés 2016/17	3	2	22	15	15	<b>57</b>	23	9	<b>89</b>
Postes proposés 2017/18	3	2	22	15	15	<b>57</b>	23	9	<b>89</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (Direction exécutive et administration)</b>									
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	2	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	2	1	–	–	<b>3</b>	–	–	<b>3</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (Direction exécutive et administration)</b>									
Effectif approuvé 2016/17	3	4	23	15	15	<b>60</b>	23	9	<b>92</b>
Effectif proposé 2017/18	3	4	23	15	15	<b>60</b>	23	9	<b>92</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette*

43. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante direction exécutive et de l'administration de la Mission.

Tableau 2  
**Changements proposés : direction exécutive et administration**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)	Réaffectation	1	GN	Origine : Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, composante 5
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Groupe de la gestion de l'information, composante 5

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)	Réaffectation	1	P-2	Origine : Centre d'opérations conjoint, composante 4
	Réaffectation	(1)	P-3	Destination : Centre d'opérations conjoint, composante 4
<b>Total</b>		-		

### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)**

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette*

44. Il incombe au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) d'appuyer les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général visant à réaliser les objectifs généraux de la Mission, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle ce dernier a chargé la Mission de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de paix, et à la résolution 2304 (2016), par laquelle il a autorisé le déploiement d'une force de protection régionale. Compte tenu de l'intensification du dialogue avec les parties prenantes et de la demande accrue de participation aux consultations, réunions et manifestations relatives à l'exécution du mandat de la Mission, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux) des Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications en tant que chauffeur. Au vu des besoins opérationnels du Bureau, cela permettrait à celui-ci de disposer de deux chauffeurs, le premier travaillant directement avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) et le second avec d'autres membres du Bureau. La présence d'un deuxième chauffeur assurera également la continuité des services de transport lorsque le premier sera en congé. Il est en outre proposé de réaffecter un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux) de ce bureau en tant qu'assistant de gestion de l'information au Groupe de la gestion de l'information, qui devrait être créé au cours de l'exercice budgétaire 2017/18.

### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

45. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est chargé d'apporter son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'action qu'il mène pour atteindre les objectifs généraux de la Mission, et de coordonner les activités menées dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire, de la lutte antimines, de l'égalité des sexes, de la protection des enfants, du VIH/sida et de son traitement, des secours, du relèvement et de la protection au Soudan du Sud. Pour l'exercice 2017/18, il est proposé de réaffecter au Bureau un responsable adjoint des opérations conjointes (P-2) du Centre d'opérations conjoint en tant que spécialiste adjoint des affaires humanitaires, afin de promouvoir une stratégie cohérente concernant la protection des civils et les activités humanitaires menées par la communauté internationale et de contribuer aux demandes d'aide internationale. Le spécialiste adjoint des affaires humanitaires coordonnera également les activités de la Mission avec l'équipe de pays pour l'action

humanitaire et établira des rapports analytiques mettant en lumière les questions sociales, politiques, humanitaires et autres facteurs pesant sur la situation humanitaire au Soudan du Sud. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant spécial (P-3) en tant que responsable des opérations au Centre d'opérations conjoint.

## Composante 1 : protection des civils

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la protection des civils dans le cadre de l'action politique et des processus mis en place

1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises par les autorités fédérales, nationales (États fédérés) et locales (comtés) ainsi que par des acteurs non étatiques pour protéger les civils (2015/16 : 30; 2016/17 : 30; 2017/18 : 35)

1.1.2 Maintien du contact avec les autorités fédérales et celles des États fédérés, les communautés et la société civile afin de régler les questions liées à la protection des civils (2015/16 : aucune donnée; 2016/17 : aucune donnée; 2017/18 : 600 rencontres)

### Produits

- Offre de bons offices destinée à appuyer l'action entreprise à l'échelon fédéral par le Gouvernement provisoire d'union nationale dans le but de respecter et d'assumer effectivement sa responsabilité de protection des civils
- Action de sensibilisation aux tâches inscrites au mandat de la MINUSS ainsi qu'aux activités visant la protection des civils et un rapatriement sûr et librement consenti des personnes déplacées : organisation de 6 réunions consultatives avec des représentants de l'Assemblée législative nationale provisoire, y compris le Président et les vice-présidents de l'Assemblée, le chef de la minorité parlementaire et des membres des commissions parlementaires aux niveaux national et infranational, et organisation de 500 rencontres avec les autorités des États et des comtés, les forces de sécurité et les principaux responsables locaux et leaders d'opinion, notamment les femmes et les jeunes, y compris dans les zones de rapatriement
- Aide à l'élaboration de stratégies globales de protection des civils au niveau des États : organisation de 22 rencontres avec les autorités des États, des représentants de la société civile et des responsables locaux, ainsi qu'avec les éventuels auteurs de troubles
- Contribution à la recherche de solutions non violentes visant à réduire les tensions et à régler les conflits : organisation de rencontres mensuelles avec des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale, des partis politiques, des parlementaires, des cabinets du Président et du Vice-Président, des ministères concernés, et du groupe parlementaire des femmes, ainsi que des éléments intéressés de l'opposition
- Action en faveur de l'aménagement de l'espace politique nécessaire à un dialogue politique efficace et à la pleine participation de tous aux initiatives politiques nationales et régionales : organisation de 6 rencontres avec les parties prenantes au niveau national, y compris les chefs de partis, les organisations de la société civile, les groupes confessionnels et les associations de femmes
- Appui au renforcement de l'espace de dialogue entre le Gouvernement et les différents secteurs de la société, dans le cadre de 20 réunions de sensibilisation organisées en collaboration avec les différents partenaires afin d'aider les parties à traiter avec efficacité les sujets de préoccupation et à mettre au point des initiatives conjointes de protection des civils

- Organisation, à l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, de 10 forums de femmes pour la paix au niveau infranational et d'un forum de femmes pour la paix à l'échelon national, avec des femmes d'organisations de la société civile
- Sensibilisation à l'importance de la prévention et de la dénonciation des violences sexuelles liées aux conflits : lancement d'une campagne nationale sur ce thème et assistance aux rescapés en vue du signalement de ces violences aux acteurs compétents
- Fourniture d'un appui aux institutions et organisations de la société civile concernées aux fins d'une meilleure protection des populations contre les violences sexuelles liées aux conflits et de l'établissement des responsabilités des auteurs de ces actes : élaboration et lancement d'une campagne de promotion du plan d'action national de lutte contre les violences liées aux conflits
- Organisation conjointe, via les médias et les milieux associatifs, d'une campagne nationale d'information visant à mieux faire connaître le mandat de protection des civils de la Mission et ses activités de renforcement de la confiance : a) production d'un court documentaire vidéo présentant les activités de la Mission (cf. réalisation escomptée 1.1); b) conception et présentation de 80 exposés sur le mandat de la Mission à l'intention des organisations cibles de la société civile, y compris, entre autres, les organisations de jeunes et de femmes et les organisations confessionnelles (réalisation escomptée 1.1); c) création d'un album photographique illustrant l'œuvre accomplie par la Mission dans le cadre de son mandat de protection des civils (réalisation escomptée 1.1); d) campagnes de communication multimédia mensuelles destinées à faire connaître au public les activités des agents en tenue de la MINUSS, y compris la force de protection régionale (réalisation escomptée 1.1); e) points de presse de la MINUSS, diffusion d'émissions sur les initiatives prises en partenariat en faveur de la paix ainsi que de 12 programmes radiophoniques sur Radio Miraya, et couverture médiatique numérique sur les chaînes de télévision partenaires, nationales et locales, de la question de la réinstallation des personnes déplacées afin de favoriser un climat de sécurité plus propre au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés, en partenariat avec les entités compétentes de l'équipe de pays des Nations Unies (réalisation escomptée 1.1); f) organisation de 3 campagnes multimédias de sensibilisation au dialogue de paix entre autorités locales, responsables locaux et représentants de la société civile, notamment les organisations de femmes, et au processus de paix, par l'intermédiaire de programmes de radiotélédiffusion, de la presse écrite, d'Internet, des médias sociaux, des supports promotionnels et d'une action auprès du public (réalisation escomptée 1.4)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, d'où qu'elle provienne, et en particulier des femmes et des enfants

1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, ainsi que du nombre d'incidents et de menaces physiques dont sont l'objet les civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones de regroupement de déplacés et de réfugiés (2015/16 : 5 204; 2016/17 : 5 000; 2017/18 : 4 500)

1.2.2 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée aux conflits et la violence sexiste (2015/16 : 2; 2016/17 : 6; 2017/18 : 10)

1.2.3 Repérage et déminage des zones dangereuses infestées de mines et d'engins non explosés à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2015/16 : 2 162; 2016/17 : 1 100; 2017/18 : 1 500)

*Produits*

- Appui au travail de cartographie des risques et menaces qui pèsent sur les civils, à commencer par les femmes et les enfants, notamment dans le cadre des dispositifs d'alerte rapide : organisation de 120 missions conjointes de la MINUSS dans les zones touchées par des conflits et sur les sites de retour, si nécessaire, avec les partenaires nationaux et internationaux
- Appui aux civils vivant dans des zones sujettes aux conflits ou accueillant des rapatriés ainsi qu'aux populations déplacées sur les sites de protection des civils de la MINUSS, dans le but de régler les différends intercommunautaires : organisation de 10 ateliers, avec un accent particulier sur la participation des femmes et des jeunes au dialogue de paix
- Patrouilles de protection des civils (981 120 jours-hommes) visant à dissuader toute forme de violence par la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au retour et à la réinstallation, à titre volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées et des réfugiés, par la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, par la sécurisation des points de contrôle fixes et mobiles, et par l'organisation de déploiements tactiques (48 soldats par patrouille à raison de 56 compagnies, pendant 365 jours)
- Patrouilles aériennes de reconnaissance (3 120 heures) et d'évaluation des conditions de sécurité dans le cadre de la protection des civils, visant à créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, à venir en aide aux acteurs du développement et à assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (12 heures par jour à raison de 5 jours par semaine pendant 52 semaines)
- Organisation de patrouilles : à l'échelon des bureaux extérieurs, patrouilles d'officiers de liaison opérant en équipes intégrées (4 160 jours-hommes; à raison de 2 officiers de liaison pour 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines, à partir de 10 bureaux extérieurs); ou au niveau des comtés, en équipes intégrées (832 jours-hommes, à raison de 2 officiers de liaison par base d'appui de comté, effectuant 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines, sur 2 bases). Objectifs : prévenir toute forme de violence contre les civils, en particulier les femmes et les filles, maintenir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme, et recueillir des informations à des fins d'alerte rapide en cas d'interventions nécessaires pour la protection des civils et la prévention des violences sexuelles et sexistes, notamment les violences liées aux conflits
- Garde stationnaire (105 120 jours-hommes) destinée à maintenir la sécurité sur les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats sur 6 sites pendant 365 jours)
- Mise en œuvre de 7 projets à effet rapide visant à apaiser les préoccupations de la population s'agissant de la protection des civils à l'intérieur et autour des sites de protection de la MINUSS, à favoriser une coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil, et à appuyer les opérations de la Police nationale sud-soudanaise autour des sites de protection des civils de la MINUSS
- Repérage et déminage de 1 500 zones dangereuses connues ou suspectées, et enlèvement ou destruction de 30 000 pièces présentant un risque d'explosion, y compris les mines terrestres, dans des lieux pouvant avoir une incidence sur les sites de la Mission réservés à la protection des civils et les zones où il existe une menace pour ceux-ci
- Mesures de sensibilisation d'urgence au danger des mines, prises à l'intention de 250 000 civils, dans le but de renforcer la sécurité de la population locale pour qu'elle soit mieux à même de reconnaître les risques présentés par les engins explosifs, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions d'armes légères, de réduire ces risques et de les faire connaître; action de sensibilisation globale, menée par l'intermédiaire de manifestations à but pédagogique comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines
- Formation, aux normes internationales, de 10 équipes comprenant du personnel des autorités nationales à l'amélioration de la gestion des armes légères et de petit calibre au niveau des ménages dans le but de promouvoir la sûreté et la sécurité des populations locales

- Conduite, par des équipes de cynodétection d'explosifs placées aux points d'entrée, de 12 000 fouilles de contrôle et de détection pour la recherche de munitions d'armes légères et d'explosifs sur les principaux sites de la MINUSS, y compris les sites de protection des civils
- Patrouilles des unités de police constituées des Nations Unies (262 800 jours-personnes, à raison de 10 personnes par patrouille, 3 patrouilles par section, 4 sections par unité de police constituée et 6 unités de police constituées, pendant 365 jours), visant à maintenir la vigilance, à procéder à des contrôles de sécurité en respectant les sensibilités liées au sexe et à faire face aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils
- Fourniture de 118 260 jours-agents de police des Nations Unies sur les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte concentration de personnes déplacées : 18 agents par vacation (à raison de 3 vacations par jour sur 6 sites ou points de concentration, pendant 365 jours), chargés d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et de maintenir le contact avec les populations locales, y compris des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission, afin de surveiller et de signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme
- Fourniture de 19 710 jours-gardiens de prison : 6 agents par vacation à raison de 3 vacations par jour sur 3 lieux de détention pendant 365 jours, assurant des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dépendant des sites de protection des civils de Djouba, de Malakal et de Bentiu
- Action de plaider auprès des autorités nationales, à l'occasion de rencontres périodiques avec les autorités pénitentiaires, la magistrature et le parquet, concernant le traitement, dans le cadre d'une procédure régulière, de personnes déplacées ayant été remises par la MINUSS aux autorités nationales pour infraction grave à la sécurité sur des sites de protection des civils de la Mission
- En partenariat avec les acteurs concernés sur les sites de protection des civils de la Mission, organisation de sessions de formation à l'intention de 500 membres et chefs de groupes de surveillance locaux, y compris des femmes, sur les sites de Djouba, de Bor, de Bentiu, de Malakal et de Wau, afin de contribuer à la prévention des délits, à l'amélioration de la sécurité et des relations au niveau local, et aux mécanismes traditionnels informels d'atténuation et de règlement des différends

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Instauration d'un climat de sécurité propice au retour et à la réintégration volontaires des personnes déplacées et des réfugiés

1.3.1 Diminution du nombre de personnes déplacées et de réfugiés depuis décembre 2013 (2015/16 : 2,48 millions; 2016/17 : 3,5 millions; 2017/18 : 2,5 millions)

1.3.2 Réduction, grâce à un travail de levé et de déminage, de la menace représentée par les mines terrestres et les engins non explosés, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2015/16 : 30,8 millions de m<sup>2</sup> déminés; 2016/17 : 10 millions de m<sup>2</sup>; 2017/18 : 10 millions de m<sup>2</sup>)

*Produits*

- Organisation de 20 missions conjointes visant à évaluer les situations de conflit sur les sites de retour possibles, et animation de 10 ateliers sur la gestion des conflits et le renforcement de la confiance avec les populations des sites de rapatriement afin d'appuyer le règlement des conflits entre communautés d'accueil et rapatriés
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, aide à la mise au point de plans d'action visant la remise en état et le rétablissement des infrastructures de base et des services publics sur les lieux de rapatriement afin de préparer et de faciliter le retour et la réintégration volontaires, en toute sécurité, des personnes déplacées

- Aide à l'organisation de 10 sessions de consultation à l'intention des personnes déplacées des sites de protection des civils de la MINUSS, notamment les femmes et les enfants, afin de cerner leurs préoccupations en matière de protection et leurs besoins dans l'optique d'un retour sûr et d'une réintégration viable
- Aide, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire, le Gouvernement et les autres partenaires concernés, à l'élaboration et à la réalisation d'enquêtes ciblant les personnes déplacées présentes sur des sites de protection des civils de la MINUSS et les populations touchées par la violence se trouvant dans d'autres lieux, sur leurs destinations privilégiées en vue d'une réinstallation et d'une réintégration, avec notamment la production d'un rapport correspondant
- Aide à l'organisation de 10 sessions de consultation entre les autorités locales, les communautés d'accueil et les populations rapatriées afin de répondre aux problèmes qui se font jour dans le cadre des retours et de la réintégration
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide visant à améliorer l'infrastructure des services de base dans les zones de retour en vue d'un retour et d'une réintégration sûrs et librement consentis des personnes déplacées et des populations vulnérables
- Déminage et relevé de 10 millions de mètres carrés de terres visant à permettre aux populations d'y circuler librement et de s'y réinstaller volontairement et en toute sécurité
- Appui au projet de renforcement de la confiance lancé par la Police nationale sud-soudanaise à Djouba, à Malakal, à Bentiu, à Wau et à Bor : organisation de 8 séminaires et ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentants de mouvements de femmes et d'autres parties prenantes, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour ou à la réinstallation volontaires des personnes déplacées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Coexistence pacifique, réconciliation et cohésion sociale entre groupes ethniques au niveau local

1.4.1 Nombre de conflits intra- et intercommunautaires (2015/16 : aucune donnée; 2016/17 : aucune donnée; 2017/18 : 530)

1.4.2 Nombre d'initiatives de réconciliation prises au niveau infranational (2015/16 : aucune donnée; 2016/17 : aucune donnée; 2017/18 : 10)

1.4.3 Nombre d'accords de paix locaux (2015/16 : aucune donnée; 2016/17 : aucune donnée; 2017/18 : 10)

*Produits*

- Échanges réguliers avec les parties prenantes au niveau local : organisation, dans tout le Soudan du Sud, de 120 missions d'évaluation destinées à mieux faire comprendre la dynamique locale en matière de conflits et à appuyer la fourniture d'une assistance et de bons offices aux initiatives de paix locales
- Appui à la participation politique et aux stratégies de coordination d'initiative locale, et démarrage d'un processus de cartographie des conflits entre populations dans le cadre de 20 réunions de sensibilisation et de 5 ateliers sur la gestion des conflits visant à encourager les populations et les autorités à réduire les conflits entre communautés, les vols de bétail et les meurtres commis par vengeance et à apaiser les violences anciennes
- Encouragement, dans le cadre de 10 ateliers consacrée au renforcement des capacités en matière de gestion des conflits, d'une prise de conscience, chez les parties prenantes locales, y compris les autorités des États, les responsables locaux, les jeunes, les femmes, les acteurs de la société civile et les autorités traditionnelles, du rôle et des responsabilités du Gouvernement et des collectivités locales en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits locaux

- 
- Fourniture au Gouvernement et aux populations, dans le cadre de 12 rencontres et de 5 déplacements dans les régions du Bahr el-Ghazal septentrional, des Lacs, du Ouarrap, du Bahr el-Ghazal occidental et de l'Équatoria occidentale, d'un appui aux migrations transfrontalières internationales et internes pacifiques pour la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits entre populations pastorales et communautés d'accueil
  - Organisation de 15 manifestations portant sur la gestion des conflits destinées à aider les autorités gouvernementales, mécanismes traditionnels de gestion des conflits, jeunes, femmes et communautés, y compris les acteurs de la société civile, à gérer les conflits intracommunautaires et intercommunautaires sur les sites de protection des civils de la MINUSS et autres sites accueillant des personnes déplacées
  - Organisation de 5 sessions de renforcement des capacités visant à appuyer les structures de paix dans l'État de Boma, au niveau des comtés et des États, dans les domaines de la gestion des conflits, de la consolidation de la paix et de la réconciliation
  - Organisation de 20 réunions destinées à renforcer la capacité des chefs coutumiers de mettre en œuvre les mécanismes traditionnels de dialogue inclusif et de réconciliation
  - Organisation de 11 forums de dialogue visant à aider les acteurs de la société civile et les agents de l'État à promouvoir l'intégration, une identité nationale, de bonnes relations au sein de la population ainsi que l'égalité des chances, afin d'enrayer le processus d'ethnisation et de réparer le tissu social
  - Lancement de 5 campagnes de paix itinérantes et tenue de 5 activités sportives destinées à promouvoir l'harmonie sociale et l'idée d'une société pluriethnique cohésive et exempte de laissés-pour-compte
- 

#### *Facteurs externes*

Le Gouvernement assume la responsabilité principale de la protection des civils et crée les conditions d'un climat de sécurité et de stabilité afin d'encourager et de permettre le retour et la réinstallation des personnes déplacées. Les autres facteurs déterminants comprennent la part prise par les autorités et institutions locales, et la liberté de circulation de la MINUSS pour l'organisation des patrouilles. Les tensions politiques qui se poursuivent, les retards accusés dans le processus de paix, les combats et le développement de la crise humanitaire, en particulier de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, conduiront d'autres civils à chercher protection sur les sites de la MINUSS, en même temps qu'ils ne permettront que des progrès limités dans le rapatriement et la réinstallation des personnes déplacées, associés à une réduction de l'espace opérationnel dans des zones de conflit ouvert. La mobilisation politique croissante, les discours hostiles et les velléités de reprise des combats entre les personnes déplacées de l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS mettent en danger le caractère civil et la neutralité des sites.

---

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>											<b>Total</b>
<b>I. Observateurs militaires</b>											
Effectif approuvé 2016/17											222
Effectif proposé 2017/18											242
<b>Variation nette</b>											<b>20</b>
<b>II. Contingents</b>											
Effectif approuvé 2016/17											12 778
Effectif proposé 2017/18											16 758
<b>Variation nette</b>											<b>3 980</b>
<b>III. Police des Nations Unies</b>											
Effectif approuvé 2016/17											763
Effectif proposé 2017/18											703
<b>Variation nette</b>											<b>(60)</b>
<b>IV. Unités de police constituées</b>											
Effectif approuvé 2016/17											1 160
Effectif proposé 2017/18											1 320
<b>Variation nette</b>											<b>160</b>
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
							<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>			
<b>V. Personnel civil</b>	<i>SGA/ SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/ P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>	
<b>Division des affaires politiques</b>											
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	2	–	5	2	–		7	
Postes proposés 2017/18	–	–	3	2	–	5	2	–		7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–	
<b>Division de l'information et de la communication</b>											
Postes approuvés 2016/17	–	1	3	3	3	10	30	8		48	
Postes proposés 2017/18	–	1	3	3	3	10	30	8		48	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–	
<b>Section des secours, de la réintégration et de la protection</b>											
Postes approuvés 2016/17	–	1	4	8	2	15	23	7		45	
Postes proposés 2017/18	–	1	4	8	2	15	23	7		45	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–		–	
<b>Bureau du commandant de la force</b>											
Postes approuvés 2016/17	1	2	–	–	2	5	2	–		7	
Postes proposés 2017/18	1	2	–	–	2	5	2	–		7	

## Personnel recruté sur le plan international

V. Personnel civil	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Chef des bureaux locaux (anciennement Bureau du Coordonnateur au niveau de l'État)</b>									
Postes approuvés 2016/17	-	3	7	10	10	30	64	16	110
Postes proposés 2017/18	-	3	7	10	10	30	64	16	110
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Division des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2016/17	-	1	10	10	1	22	22	31	75
Postes proposés 2017/18	-	1	10	10	1	22	20	31	73
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
<b>Bureau du chef de la police</b>									
Postes approuvés 2016/17	-	2	8	2	3	15	2	-	17
Postes proposés 2017/18	-	2	8	2	3	15	2	-	17
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2016/17	-	-	1	1	1	3	4	4	11
Postes proposés 2017/18	-	-	1	1	1	3	4	4	11
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	-	-	2	8	-	10	3	2	15
Postes proposés 2017/18	-	-	2	8	-	10	3	2	15
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	-	-	-	-	-	-	10	-	10
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2016/17	-	-	2	8	-	10	13	2	25
Effectif proposé 2017/18	-	-	2	8	-	10	13	2	25
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe de la problématique hommes-femmes</b>									
Postes approuvés 2016/17	-	-	1	1	-	2	1	-	3
Postes proposés 2017/18	-	-	1	1	-	2	1	-	3
<b>Variation nette</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>									
Postes approuvés 2016/17	-	-	-	1	-	1	1	2	4

## Personnel recruté sur le plan international

V. Personnel civil	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Total partiel	Personnel	Volontaires	Total
							recruté sur le plan national <sup>a</sup>	des Nations Unies	
Postes proposés 2017/18	–	–	–	1	–	1	1	2	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2016/17	1	10	39	46	22	118	154	70	342
Postes proposés 2017/18	1	10	39	46	22	118	152	70	340
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	–	–	–	10	–	10
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	–	–	–	10	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (personnel civil)</b>									
Effectif approuvé 2016/17	1	10	39	46	22	118	164	70	352
Effectif proposé 2017/18	1	10	39	46	22	118	162	70	350
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
<b>Total (I-V)</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	–	–	–	–	–	–	15 275
Effectif proposé 2017/18	–	–	–	–	–	–	–	–	19 373
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	4 098

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes

46. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante 1 (Protection des civils).

Tableau 4  
Changements proposés : composante 1 (Protection des civils)

Unité administrative	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Répartition des postes et emplois concernés	Origine ou destination du transfert ou type de transformation
Division des affaires civiles	Réaffectation	(2)	GN	Destination : Section de la sécurité et de la sûreté, composante 5
Bureau de la communication et de l'information	Reclassement	2	AN	
	Reclassement	(2)	GN	
	<b>Total</b>	<b>(2)</b>		

### **Division des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

47. Il est proposé de réaffecter au total cinq postes d'assistant multilingue sur le terrain (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont deux depuis la présente composante, de la Division des affaires civiles à la Section de la sécurité et de la sûreté, sous forme de postes d'assistant protection rapprochée. Après évaluation des risques de sécurité et compte tenu des conditions actuelles en la matière, il a été décidé qu'il fallait renforcer les dispositifs de protection rapprochée pour les responsables de la Mission, le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général aux affaires politiques et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire (Représentant résident).

### **Bureau de la communication et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette*

48. Au Bureau de la communication et de l'information, il est également proposé de reclasser, pour l'exercice 2017/18, deux postes d'assistant d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) en postes de responsable de l'information (administrateurs recrutés sur le plan national) relevant du Groupe de l'information écrite et du Groupe de l'information et de la sensibilisation. La proposition de reclassement de l'un des postes en poste de responsable de l'information au sein du Groupe de l'information écrite répond au souci de renforcer la qualité des articles et des communiqués de presse, publiés en anglais et en arabe en ligne et en version papier, au sujet des progrès accomplis par la Mission dans la mise en œuvre de son mandat et de ses activités connexes, dans un objectif d'interaction optimale avec les publics visés et les partenaires locaux. Le reclassement du second poste en poste de responsable de l'information au sein du Groupe de l'information et de la sensibilisation est proposé dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre les contenus principaux des campagnes médiatiques sur des questions telles que la protection des civils, le processus de paix, le processus électoral, la Commission vérité et réconciliation et la force de protection régionale. Le titulaire du poste s'attachera également à renforcer l'efficacité du règlement des questions de relations publiques et à développer les partenariats avec les mandants afin de renforcer l'appui reçu et de maximiser l'impact des objectifs promotionnels.

## **Composante 2 : surveillance, enquêtes et rapports concernant les atteintes aux droits de l'homme**

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.1 Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit

2.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de celles qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2015/16 : 84; 2016/17 : 45; 2017/18 : 45)

2.1.2 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation de bombes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination contraire au droit international et aux traités connexes (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

*Produits*

- Conduite en continu de suivis, d'enquêtes et de vérifications d'allégations concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises contre des enfants, les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits, les cas de discours haineux et d'incitation à la violence; établissement de 4 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud
- Identification des violations des droits de l'homme et contribution aux mécanismes d'alerte rapide et d'intervention rapide de la Mission destinés à prévenir et à déceler les violations des droits de l'homme (et à intervenir, le cas échéant), y compris les discours haineux et l'incitation à la violence et aux violations touchant des groupes ethniques particuliers, grâce à la conduite d'activités de suivi hebdomadaires dans tous les États
- Prestation aux acteurs de la société civile, particulièrement les groupes de femmes, les acteurs de la justice traditionnelle, les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, d'un appui à la promotion d'une culture des droits de l'homme, dans le cadre de 90 patrouilles intégrées, conduites dans des secteurs pouvant être vulnérables à la violence, en vue de prévenir et de réprimer les violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles et sexistes et les violences sexuelles liées aux conflits
- Contrôle et inspection hebdomadaires des centres de détention dans tous les États à l'occasion de visites effectuées dans les postes de police, les prisons, les centres de détention militaires et les centres de détention des sites de protection des civils de la MINUSS – notamment pour suivre la situation des personnes remises aux autorités nationales par la Mission – de façon à garantir le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme; organisation d'une réunion consultative et de 10 ateliers sur les droits des personnes arrêtées et détenues, à l'intention des parties prenantes nationales concernées, y compris les représentantes des femmes
- Surveillance des processus de justice transitionnelle et des mesures de responsabilisation prises par les acteurs gouvernementaux et par les forces armées dans le cadre d'une assistance technique, de conseils et d'un appui apportés à l'appareil judiciaire et aux autres institutions garantes de l'état de droit; établissement de rapports, présentation de recommandations et organisation d'activités de sensibilisation – dont 11 ateliers – sur les mécanismes judiciaires internationaux, régionaux et nationaux ainsi que sur l'administration de la justice, à l'intention des parties prenantes nationales et de la société civile, en vue de promouvoir le respect des normes internationales relatives aux garanties d'une procédure régulière, à la transparence et à l'indépendance; organisation et tenue de 10 activités de sensibilisation visant à promouvoir un environnement favorable à la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle
- Organisation de 10 ateliers sur la protection et de la promotion des droits de l'homme réunissant des dirigeants communautaires, des groupes de jeunes et de femmes, dans des sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres zones où des personnes déplacées sont concentrées, et de 10 ateliers de promotion d'une culture fondée sur les droits de l'homme et de la coexistence pacifique réunissant des dirigeants communautaires et des associations religieuses
- Apport à la Commission nationale de révision constitutionnelle, au Comité national chargé des amendements constitutionnels et à d'autres parties prenantes au processus d'élaboration de la Constitution d'une assistance technique destinée à assurer la conformité de la Charte des droits de l'homme et des autres dispositions pertinentes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

- Organisation, à l'intention des organisations de la société civile et des parties prenantes, de 10 activités de sensibilisation devant permettre de créer un environnement propice à la tenue d'élections crédibles et démocratiques, et mise en œuvre d'une activité de formation visant à renforcer la capacité de la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud et d'organisations non gouvernementales nationales d'observer les élections nationales
- Organisation et mise en œuvre dans 10 secteurs, par l'intermédiaire des bureaux locaux de la MINUSS, d'une campagne de sensibilisation multimédia destinée à marquer la Journée internationale des droits de l'homme et les « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste »
- Promotion du mandat de la MINUSS et sensibilisation à son impartialité, à son action, à ses réalisations et à ses réussites en matière d'observation, de vérification et de communication concernant les droits de l'homme par la production de supports imprimés et multimédias, y compris des émissions radiophoniques mensuelles régulières et des vidéos
- Organisation et tenue de 2 conférences de presse, de 6 émissions de radio et de plateformes de médias sociaux destinées à faire connaître les rapports semestriels sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, ainsi que d'autres ateliers de formation aux médias et conférences de presse trimestrielles
- Conduite d'activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de notification relatives à l'utilisation présumée de bombes à sous-munitions ou d'autres armes classiques contraire au droit international et aux traités connexes
- Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, tenue d'activités visant à sensibiliser la police nationale du Soudan du Sud et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice dans tous les États à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à surveiller le respect de ces principes, notamment par l'organisation de formations aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et à la déontologie à l'intention d'agents de la police mixte intégrée et de l'administration pénitentiaire nationale, en stricte conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Organisation de campagnes d'information portant sur la lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme et autres exactions et ciblant les organisations de la société civile et le grand public par les moyens suivants : a) émissions et messages d'intérêt public diffusés par Radio Miraya et par les stations locales du Réseau de radios pour le journalisme de paix de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les stations locales de télévision, interventions dans les médias sociaux et les médias et conférences de presse (réalisation escomptée 2.1); b) distribution de supports promotionnels (réalisation escomptée 2.1); c) organisation de 2 campagnes de sensibilisation et de mobilisation ciblant les femmes et les associations de jeunes, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs (réalisation escomptée 2.1); d) mise en œuvre de 6 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale en faveur des groupes vulnérables dans des secteurs ciblés afin de promouvoir une culture de la paix et de mieux faire connaître le mandat de protection des civils, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles et sexistes, grâce à l'utilisation de la presse écrite, de plateformes multimédias, de rencontres en personne et de médias audiovisuels (réalisation escomptée 2.2); e) tenue de deux activités de sensibilisation visant à faire connaître la Journée de l'enfant africain et la Journée mondiale de l'enfance et soulignant la nécessité de lutter contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (réalisation escomptée 2.3)

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.2 Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de signalement concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

2.2.1 Diminution du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2015/16 : 359; 2016/17 : 400; 2017/18 : 200)

2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur les violences sexuelles et sexistes liées aux conflits au Soudan du Sud établis par des acteurs compétents, notamment les associations féminines nationales et les organisations de la société civile (2015/16 : 14; 2016/17 : 4; 2017/18 : 6)

*Produits*

- Mise en œuvre, au niveau national et au niveau des États, des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information en tant que mécanisme de coordination permettant de détecter, prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment par l'organisation et la tenue de 3 séances de formation à l'intention de membres de ce mécanisme afin de favoriser le partage d'informations précises sur les cas de violences sexuelles liées aux conflits; tenue de 10 réunions du groupe de travail du mécanisme; élaboration et diffusion de 4 rapports sur les caractéristiques, les tendances et les interventions en matière de violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation et tenue avec des représentants des parties au conflit de 3 réunions destinées à assurer le suivi et à appuyer la mise en application du Communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Élaboration, en collaboration avec les acteurs concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, de directives visant à renforcer, à l'échelle du pays et des États, les moyens mis en œuvre pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles liées aux conflits et défendre le droit des victimes d'obtenir justice, réparation et indemnisation pour de tels actes
- Conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité sur la violence contre les femmes et les enfants en période de conflit armé, organisation et tenue de 3 réunions du cadre de consultation mixte destinées à améliorer la coordination entre les acteurs participant à des activités de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et de lutte contre celles-ci
- Rédaction de 1 rapport annuel et de 2 rapports semestriels sur les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud
- Organisation et conduite, en coordination avec des organisations de la société civile, de 12 activités de sensibilisation à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits
- En collaboration avec les institutions nationales et les organisations de la société civile concernées, élaboration et mise en œuvre d'un plan de travail qui sera présenté au Conseil des ministres, visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et à lutter contre celles-ci
- Promotion, dans les sites de protection des civils de la MINUSS et tous les États du Soudan du Sud, de la prévention des violences sexuelles et sexistes et des violences commises à l'encontre des enfants, grâce à l'organisation de 14 ateliers locaux, à la publication d'articles dans la presse écrite et à la diffusion d'émissions sur Radio Miraya

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.3 Amélioration des mesures de prévention et création, par les principaux acteurs, d'un environnement protecteur en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, telles que l'association d'enfants à des forces ou groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2015/16 : 449; 2016/17 : 500; 2017/18 : 500)

2.3.2 Coopération accrue entre les principaux acteurs de la protection de l'enfance et les organes gouvernementaux concernés afin de renforcer la prévention et l'élimination des violations des droits de l'enfant grâce à l'élaboration de plans de mise en œuvre conjointement avec des partenaires dans le domaine de la protection de l'enfance, dans le cadre de réunions trimestrielles du groupe de travail technique sur la protection de l'enfance (2015/16 : 2 plans; 2016/17 : 3; 2017/18 : 3)

2.3.3 Prise de mesures concrètes en vue de la mise en œuvre intégrale ou partielle de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé de l'Armée populaire de libération du Soudan visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition à faire cesser les graves violations commises contre des enfants

---

*Produits*

- Activités de surveillance, d'enquête et de vérification relatives aux violations graves commises contre des enfants par les forces et groupes armés, et signalement de ces violations au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, ainsi qu'au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, y compris par des contributions au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé.
- Établissement de rapports trimestriels sur les tendances en matière de violations des droits de l'enfant (les « notes horizontales globales ») au Soudan du Sud (4 notes prévues chaque année)
- Coordination d'activités de protection de l'enfance dans le cadre de 3 réunions de haut niveau de l'équipe spéciale de pays et de 5 réunions entre le groupe de travail technique et des parties prenantes dans le domaine de la protection de l'enfance
- Organisation de 4 ateliers et d'une séance de sensibilisation à l'intention d'acteurs, de partenaires et d'organisations de la société civile œuvrant à la protection de l'enfance aux niveaux national et local, en vue de renforcer les mécanismes de surveillance, de vérification, d'analyse et de communication de l'information relatifs aux violations et atteintes graves commises contre des enfants; organisation de 19 séances de formation sur la protection de l'enfance et les violations graves commises contre des enfants, à l'intention de l'Armée populaire de libération du Soudan, du M/APLS dans l'opposition, du personnel du Ministère de la défense et des anciens combattants, des autorités de l'État et des autorités locales et des organisations de la société civile
- Apport d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à l'Armée populaire de libération du Soudan, au M/APLS dans l'opposition et à des groupes armés affiliés, y compris la recherche et la réunification des familles, et les activités de réintégration au niveau local
- Appui à l'élaboration d'un plan d'action, destiné aux organismes publics et autres parties prenantes, pour la réintégration des enfants soldats
- Prestation à l'Armée populaire de libération du Soudan d'un appui au mécanisme de commandement militaire et à la mise en œuvre d'ordres interdisant et érigeant en infraction le recrutement et l'emploi d'enfants, les viols et violences sexuelles, les attaques visant des écoles et des hôpitaux et l'occupation et l'utilisation de ces derniers par les forces et les groupes armés, et suivi de ces ordres, afin d'améliorer le respect du principe de responsabilité et de combattre l'impunité

## Facteurs externes

Les parties au conflit participent pleinement à la mise en œuvre de l'Accord de paix; le nouveau système politique est accepté par toutes les parties prenantes au processus de paix; l'Armée populaire de libération du Soudan/Ministère de la défense et des anciens combattants et le M/APLS dans l'opposition s'engagent pleinement à libérer tous les enfants associés aux forces et groupes armés, et notamment à mettre en œuvre un plan d'action et à permettre l'accès sans entrave aux zones de cantonnement et aux casernes de l'Armée populaire de libération du Soudan et du M/APLS dans l'opposition au cours du processus d'identification, de vérification, de contrôle et d'enregistrement des enfants soldats.

Tableau 5

**Ressources humaines : composante 2 (Surveillance, enquêtes et rapports concernant les atteintes aux droits de l'homme)**

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Division des droits de l'homme</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	18	22	2	43	32	29	104
Postes proposés 2017/18	–	1	18	22	2	43	32	29	104
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	6	1	10	11	7	28
Postes proposés 2017/18	–	–	3	6	1	10	11	7	28
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la problématique hommes-femmes</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	2	1	5	8	2	15
Postes proposés 2017/18	–	–	2	2	1	5	8	2	15
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'information et de la communication</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	2	3	7	25	4	36
Postes proposés 2017/18	–	–	2	2	3	7	25	4	36
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	1	25	32	7	65	76	42	183
Effectif proposé 2017/18	–	1	25	32	7	65	76	42	183
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

#### Réalisations escomptées

3.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès humanitaire

#### Indicateurs de succès

3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas dans lesquels des humanitaires ne peuvent se rendre, pour cause d'insécurité, dans les régions touchées par le conflit (2015/16 : 791; 2016/17 : 1 000; 2017/18 : 1 000)

3.1.2 Portion des itinéraires et des sites désignés comme prioritaires sur laquelle ont été menées des inspections, des opérations de déminage ou des missions de vérification d'itinéraire ou pour laquelle des escortes ont été prévues afin d'atténuer les risques liés aux mines terrestres ou aux munitions non éclatées, et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et au personnel des Nations Unies (2015/16 : 1 949 km; 2016/17 : 2 500 km; 2017/18 : 2 000 km)

#### Produits

- Mise en œuvre de plans d'action sur le terrain visant à améliorer l'accès des acteurs humanitaires grâce à la mise en place d'un environnement sûr et sécurisé, y compris à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS
- Vérification et déminage des itinéraires et de 750 villages/villes dans les secteurs considérés comme prioritaires par la MINUSS et les acteurs humanitaires, ainsi que de toutes les aires de poser d'hélicoptères et pistes d'atterrissage, dans les 72 heures suivant l'attribution de ces tâches par la MINUSS; escorte des convois et contrôle de la sécurité des routes censés favoriser la liberté de circulation et la sécurité du personnel de la MINUSS et des acteurs humanitaires
- 21 840 jours-homme de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 sites x 35 hommes par jour x 6 patrouilles par semaine x 52 semaines)
- Contribution à la compréhension du contexte du conflit, dans une optique locale, grâce à la tenue de réunions d'information organisées ponctuellement à la demande des organisations humanitaires nationales et internationales
- Organisation d'initiatives et de campagnes multimédias visant à : a) sensibiliser le public à l'importance d'un environnement sûr et sécurisé pour faciliter l'accès humanitaire, grâce à l'utilisation de comédiens, de musiciens et d'artistes issus de la population locale, à la tenue d'événements ponctuels dans des sites de protection des civils de la MINUSS, et à des communications conjointes diffusées par l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires par le biais de la radio et de la presse multimédia (réalisation escomptée 3.1); b) promouvoir le mandat de la Mission (en mettant un accent particulier sur son impartialité, son action, ses réalisations et ses réussites concernant la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire), grâce à la production d'imprimés trimestriels, d'émissions de radio et de matériel audiovisuel, des communications en personne et des conférences de presse (réalisation escomptée 3.1)

#### Réalisations escomptées

3.2 Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations des Nations Unies et des autres parties désignées

#### Indicateurs de succès

3.2.1 Aucune augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité impliquant le personnel des Nations Unies ou le personnel désigné, les biens et les installations à l'intérieur et autour des sites de protection des civils de la MINUSS (2015/16 : 1 717; 2016/17 : 600; 2017/18 : 600)

3.2.2 Réduction du nombre de violations de l'Accord sur le statut des forces en ce qui concerne le personnel des Nations Unies, le personnel désigné, les biens et les installations dans l'ensemble du Soudan du Sud (2015/16 : 243; 2016/17 : 250; 2017/18 : 250)

3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel sensibilisés au danger que posent les mines et les restes explosifs de guerre dans le cadre de stages sur la sécurité et la sûreté en mission, de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières demandées par des composantes de la Mission et les partenaires humanitaires (2015/16 : 2 500; 2016/17 : 1 800; 2017/18 : 2 000)

#### Produits

- Échanges réguliers avec le Gouvernement sud-soudanais concernant les restrictions à la liberté de mouvement du personnel de la MINUSS ou toute autre violation de l'Accord sur le statut des forces ayant une incidence sur le mandat de la MINUSS, destinés à permettre une meilleure adhésion aux dispositions de l'Accord
- Organisation de séances de sensibilisation au problème des mines et des restes explosifs de guerre destinées à informer 2 000 membres du personnel de la Mission et d'organismes humanitaires des dangers courus et à leur indiquer comment agir dans une zone minée
- Diffusion aux parties prenantes, sur une base mensuelle, d'informations et de directives relatives à la lutte antimines, et fourniture de cartes ou d'autres informations ciblées en réponse à des demandes ponctuelles
- 280 320 jours-homme de garde stationnaire visant à assurer la sécurité de toutes les bases de la Mission (24 militaires par jour x 32 bases (soit 16 états-majors de bataillon, 10 bureaux locaux, 2 bases opérationnelles de compagnie, 2 bureaux des équipes locales et 2 bases opérationnelles temporaires) pendant 365 jours)
- Promotion de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès des autorités nationales, (notamment les agents des services de l'immigration et les responsables de la sécurité dans les aéroports), et échanges quotidiens avec ces acteurs concernant cette question ainsi que les violations de l'Accord sur le statut des forces

#### Facteurs externes

Les personnes déplacées continuent de respecter le caractère impartial et civil des sites de protection des civils; la situation économique a des incidences sur la sécurité à l'intérieur et autour des sites de protection; la Police nationale sud-soudanaise participe au maintien de l'ordre dans les zones proches des sites de protection; les acteurs militaires et les groupes armés respectent l'inviolabilité des sites de protection et la liberté de circulation; les autorités locales s'entendent sur la mise en œuvre de projets à effet rapide qui facilitent l'accès humanitaire.

Tableau 6

### Ressources humaines : composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
<b>Division des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	6	–	8	7	5	20

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>		<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Postes proposés 2017/18	–	–	2	6	–	<b>8</b>	5	5	<b>18</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	–	<b>(2)</b>
<b>Section des secours, de la réintégration et de la protection</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	4	1	<b>7</b>	11	5	<b>23</b>
Postes proposés 2017/18	–	–	2	4	1	<b>7</b>	11	5	<b>23</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'information et de la communication</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	1	1	<b>3</b>	9	2	<b>14</b>
Postes proposés 2017/18	–	–	1	1	1	<b>3</b>	9	2	<b>14</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	5	11	2	<b>18</b>	27	12	<b>57</b>
Effectif proposé 2017/18	–	–	5	11	2	<b>18</b>	25	12	<b>55</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	–	<b>(2)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

49. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés au tableau d'effectifs de la composante 3 (Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire).

Tableau 7

**Changements proposés : composante 3  
(Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Division des affaires civiles	Réaffectation	(2)	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Destination : Section de la sécurité et de la sûreté, composante 5
<b>Total</b>		<b>(2)</b>		

**Division des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes*

50. Il est proposé de réaffecter un total de cinq postes d'assistant multilingue sur le terrain (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont deux proviennent de cette composante, de la Division des affaires civiles à la Section de la sécurité et de la sûreté en tant que postes d'assistant de protection rapprochée. Compte tenu de l'évaluation des risques de sécurité et des conditions actuelles en la matière, il est apparu nécessaire de renforcer les dispositifs de protection rapprochée

pour le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident).

#### Composante 4 : appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

##### Réalisations escomptées

4.1 Les institutions créées par l'Accord pour suivre et coordonner sa mise en œuvre reçoivent un appui et s'acquittent de leur mandat

##### Indicateurs de succès

4.1.1 La Commission mixte de suivi et d'évaluation se réunit régulièrement, avec toutes les parties concernées, pour superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 12 réunions; 2017/18 : 12 réunions)

4.1.2 Les 14 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité sont en état d'intervenir, répondent rapidement aux plaintes relatives à des violations du cessez-le-feu et inspectent régulièrement les zones de cantonnement ou de casernement

4.1.3 Le Centre d'opérations conjoint est entièrement opérationnel, conformément à l'Accord de paix

##### Produits

- Offre de bons offices pour aider la Commission mixte de suivi et d'évaluation à superviser la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment grâce à la participation à 14 réunions de la Commission
- Organisation de 14 réunions avec les organismes internationaux partenaires, les membres du corps diplomatique et les entités régionales pour encourager la communauté internationale à fournir un appui cohérent et concerté aux activités de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et à la mise en œuvre de l'Accord de paix
- Fourniture de conseils, s'il y a lieu, dans le cadre de consultations avec le Gouvernement provisoire d'union nationale : offre de bons offices aux parties pour le règlement des litiges et fourniture d'un appui à l'élaboration de politiques nationales fondées sur des modalités de gouvernance transparentes, participatives et responsables, ouvertes aux femmes, à tous les niveaux
- Offre de bons offices pour favoriser la coopération et la coordination continues et efficaces entre les entités régionales et les autres partenaires dans le cadre d'un dialogue régulier avec ces derniers destiné à favoriser des processus de paix et des structures de gouvernance durables et non exclusifs
- Organisation de 6 réunions avec les partis politiques et les acteurs nationaux de la société civile, y compris les associations de femmes, afin de promouvoir l'ouverture de l'espace politique et la participation à la vie publique de toute une série de représentants de ces partis et de la société civile; organisation de réunions mensuelles avec les parties prenantes du Soudan du Sud, notamment les organisations de la société civile, les groupes confessionnels, les représentants des associations de promotion de la jeunesse, des droits des femmes et des handicapés, et des milieux universitaires, afin de débattre de questions essentielles et de favoriser le dialogue avec l'ensemble de ces parties prenantes et leur pleine participation à la vie politique
- Fourniture d'un appui au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, notamment en facilitant le déploiement des équipes de surveillance et de vérification grâce à des échanges quotidiens avec le Comité technique conjoint de l'IGAD afin de coordonner les opérations, et organisation de 2 réunions mensuelles pour examiner les questions concernant l'appui au Mécanisme

- Fourniture d'un appui aux activités des 14 équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité grâce à 163 520 jours de patrouille assurés par des équipes intégrées (14 équipes de 32 soldats pendant 365 jours)
- Fourniture d'un appui, notamment sur les plans logistique et administratif et en matière d'hébergement, aux équipes de surveillance et de vérification
- Organisation de campagnes mensuelles de sensibilisation pour : a) encourager un dialogue favorable au processus de paix entre les autorités locales, les dirigeants communautaires et les représentants de la société civile, y compris les associations de femmes, grâce à la diffusion de programmes mensuels de radio et de télévision, de messages d'intérêt public réguliers et de supports imprimés, notamment sur les panneaux d'affichage, une plateforme Web et les réseaux sociaux, ainsi qu'à la production de documents de promotion et d'information (réalisation escomptée 4.1); b) permettre à la Commission mixte de suivi et d'évaluation et aux partenaires pour la paix d'organiser 10 tables rondes et rencontres diffusées sur Radio Miraya afin d'instaurer un dialogue sur la mise en œuvre de l'Accord de paix, et permettre la diffusion sur les chaînes de télévision locales et les médias numériques de 6 vidéos humoristiques encourageant la paix et la réconciliation (réalisation escomptée 4.1); c) donner un plus grand retentissement au mandat et aux activités de la MINUSS, au principe d'impartialité et aux exemples de réussite du processus de paix et les promouvoir, grâce à la diffusion mensuelle d'informations et la production de supports multimédias et de contenus audiovisuels sur le thème de la paix et des institutions chargées de la promouvoir, dans le but de lutter contre les idées et les informations erronées, les rumeurs et la désinformation concernant la paix (réalisation escomptée 4.1)
- Organisation de 5 grandes manifestations publiques en faveur de la paix et la réconciliation nationales, y compris un concert, une représentation théâtrale et une rencontre sportive pour la paix, visant à toucher un large public et à sensibiliser l'opinion nationale à l'Accord de paix
- Mise en œuvre de 3 projets axés sur la sensibilisation et la médiation au niveau local pour aider la société civile à participer activement à la mise en œuvre du processus de paix et aux travaux des dirigeants communautaires, des représentants des associations de promotion de la jeunesse et des droits des femmes et des autorités locales dans les 3 régions et dans les zones sensibles de Djouba
- Fourniture d'un appui en vue de l'élaboration et l'application des dispositions transitoires convenues en matière de sécurité, notamment la création et la mise en service du Centre d'opérations conjoint

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Institutionnalisation de l'Accord de paix dans la constitution provisoire et dans la constitution permanente et modification de la législation ou élaboration d'un projet de loi à l'appui du programme de réforme d'ensemble conformément à l'Accord de paix

4.2.1 Un accord est trouvé, au terme d'une consultation publique représentative menée par la Commission nationale de révision constitutionnelle, sur les amendements constitutionnels qu'il est proposé d'adopter et les éléments essentiels qui devront figurer dans le projet de constitution permanente, et trois projets de loi sont élaborés dans des domaines qu'il importe de réformer pour mettre en œuvre l'Accord de paix.

4.2.2 La population prend davantage part à la révision constitutionnelle grâce à la participation d'acteurs indispensables à des tables rondes.

**Produits**

- Fourniture, s'il y a lieu, de conseils et d'un appui, notamment technique, au Gouvernement provisoire d'union nationale, dans le cadre de la sélection, de l'examen et de l'élaboration de textes de loi essentiels conformément à la réforme constitutionnelle et législative qu'il est proposé de mener dans l'Accord de paix

- Offre de bons offices, de conseils et d'un appui concernant la création et le bon fonctionnement de la Commission nationale de révision constitutionnelle au moyen de réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale
- Fourniture à la Commission nationale de révision constitutionnelle, une fois qu'elle sera créée, de conseils et d'un appui, notamment technique, concernant l'élaboration d'une constitution permanente prévoyant notamment l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes
- Coordination d'un appui international cohérent et constant au processus de révision constitutionnelle grâce à la création d'un forum consultatif des hauts responsables et d'un groupe consultatif technique
- Organisation de trois ateliers avec des membres de la Commission nationale de révision constitutionnelle pour promouvoir l'adoption de normes internationalement acceptées et de pratiques exemplaires dans le cadre de l'élaboration d'une constitution permanente
- Organisation de trois tables rondes avec des groupes cibles d'acteurs du Soudan du Sud, y compris des partis politiques, des organisations de la société civile, des associations de promotion de la jeunesse et des droits des femmes, pour les sensibiliser aux questions essentielles qui sont à la base de la démarche de consultation publique visant à élaborer une constitution permanente, et pour les encourager à être nombreux à participer de façon autonome à cette démarche

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.3 Tenue d'élections conformes aux normes internationales après la période de transition

4.3.1 La Commission électorale nationale fonctionne pleinement, y compris au niveau fédéral et au niveau des comtés, et les préparatifs pour les élections ne prennent pas de retard par rapport au calendrier fixé dans l'Accord de paix.

4.3.2 Des progrès sont accomplis concernant l'avènement d'un climat favorable à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes, crédibles et ouvertes à tous.

*Produits*

- Fourniture, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires internationaux, d'une assistance technique à la Commission électorale nationale, y compris des conseils en matière d'élaboration d'une loi électorale appropriée, une aide concernant l'examen et la modification de la législation électorale en vigueur et une assistance à la mise en place des structures essentielles d'appui aux élections – en particulier le secrétariat de la Commission électorale nationale et les hauts comités électoraux des États – s'appuyant, au besoin, sur un recrutement de personnel
- Organisation de réunions mensuelles avec les partis politiques pour les encourager à participer de manière efficace et continue à la vie politique, y compris aux élections, les conseiller pour qu'ils s'engagent durablement dans le cadre de la transition, et promouvoir la tolérance et la transparence

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.4 Le Gouvernement provisoire d'union nationale instaure un climat de sécurité en menant une action globale de réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et de prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration,

4.4.1 Remise en service des institutions transitoires du secteur de la sécurité prévues par l'Accord de paix et élaboration d'une feuille de route concernant les réformes prioritaires qu'il convient de mener en matière de sécurité et d'état de droit pendant la période de transition

*Produits*

- Offre de bons offices pour promouvoir et appuyer l'obtention d'un accord politique sur la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, notamment en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, grâce à la participation active et régulière du Gouvernement provisoire d'union nationale, de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et des institutions transitoires chargées de la sécurité pertinentes

- Analyse détaillée de la situation et cartographie du respect de l'état de droit au Soudan du Sud, y compris une cartographie des parties prenantes, devant servir de base à la fourniture de conseils techniques et stratégiques au Gouvernement provisoire d'union nationale, à la Commission mixte de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux institutions transitoires chargées de la sécurité pertinentes
- Fourniture de conseils et d'un appui techniques concernant la mise en œuvre des dispositions transitoires révisées en matière de sécurité, en application du paragraphe 3 de la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité et du paragraphe 7 de sa résolution 2327 (2016)
- Fourniture de conseils et d'une assistance techniques concernant l'élaboration d'une stratégie globale de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de réforme du secteur de la sécurité et de gestion des armes et des munitions, y compris de recensement et de destruction des armes obsolètes, conformément aux normes internationales et compte tenu de l'égalité des sexes, grâce à des réunions de travail auxquelles participeront, selon qu'il conviendra, des représentants du Gouvernement provisoire d'union nationale et d'autres parties intéressées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.5 La police mixte intégrée fonctionne pleinement et assure la sécurité à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, conformément à l'Accord de paix

4.5.1 Tous les documents stratégiques et opérationnels importants à l'intention de la police mixte intégrée sont approuvés et mis en œuvre.

4.5.2 Des agents de la police mixte intégrée ayant reçu une formation sont déployés et prêts à intervenir dans le cadre d'une structure de commandement fonctionnelle qui coopère avec l'ensemble du système de justice pénale (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 5 400; 2017/18 : 5 400).

*Produits*

- Fourniture d'un appui technique concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme complet de formation et d'un cadre pratique et stratégique à l'intention de 5 400 agents de la police mixte intégrée, grâce à des réunions de coordination mensuelles, ainsi que des formations sur la protection des civils, les droits fondamentaux de la personne humaine, la police de proximité, la déontologie policière et la gestion et la maîtrise des armes de petit calibre et des munitions
- Exercice au quotidien de fonctions de conseil et de contrôle, au moyen d'une capacité intégrée, concernant les opérations de la police mixte intégrée à Djouba, à Bentiu, à Bor et à Malakal, afin qu'elles soient conformes à la législation nationale et aux normes internationales

*Facteurs externes*

Les signataires continuent de collaborer avec les institutions et mécanismes prévus dans l'Accord de paix et à respecter les délais fixés pour la création ou la remise en service de ces derniers; le climat politique demeure suffisamment favorable pour que les questions essentielles soient débattues dans des instances non exclusives; les acteurs militaires et les groupes armés respectent la liberté de circulation du personnel de la MINUSS et des équipes de surveillance et de vérification du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, lesquelles disposent des moyens nécessaires pour mener leurs activités de surveillance; la police mixte intégrée dispose des moyens nécessaires pour déployer ses effectifs sur le terrain et bénéficie de l'appui politique des autorités compétentes et des institutions chargées de la sécurité à l'échelle locale

Tableau 8  
Ressources humaines : composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix)

<i>Catégorie de dépenses</i>										<b>Total</b>
<b>I. Personnel fourni par des gouvernements</b>										
Effectif approuvé 2016/17										<b>78</b>
Effectif proposé 2017/18										<b>78</b>
Variation nette										<b>–</b>
<b>II. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Centre d'opérations conjoint</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	5	1	<b>8</b>	–	4	<b>12</b>	
Postes proposés 2017/18	–	–	2	5	1	<b>8</b>	–	4	<b>12</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division des affaires politiques</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	1	51	5	2	<b>13</b>	5			<b>18</b>
Postes proposés 2017/18	–	1	51	5	2	<b>13</b>	5			<b>18</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–			–
<b>Division des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	1	–	<b>2</b>	7	4	<b>13</b>	
Postes proposés 2017/18	–	–	1	1	–	<b>2</b>	6	4	<b>12</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	
<b>Division de l'information et de la communication</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	–	–	–	1	<b>1</b>	4	1	<b>6</b>	
Postes proposés 2017/18	–	–	–	–	1	<b>1</b>	4	1	<b>6</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe consultatif sur les questions d'état de droit</b>										
Postes approuvés 2016/17	–	1	9	2	1	<b>13</b>	1	2	<b>16</b>	
Postes proposés 2017/18	–	1	9	2	1	<b>13</b>	1	2	<b>16</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total (personnel civil)</b>										
Effectif approuvé 2016/17	–	2	17	13	5	<b>37</b>	17	11	<b>65</b>	
Effectif proposé 2017/18	–	2	17	13	5	<b>37</b>	16	11	<b>64</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	
<b>Total (I-II)</b>										
Effectif approuvé 2016/17										<b>143</b>
Effectif proposé 2017/18										<b>142</b>
<b>Variation nette</b>										<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

51. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés pour la composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix).

Tableau 9

**Changements proposés : composante 4 (Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Division des affaires civiles	Réaffectation	1	GN	Destination : Section de la sécurité et de la sûreté, composante 5
Centre d'opérations conjoint	Réaffectation	1	P-2	Destination : direction exécutive et administration du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident)
	Réaffectation	1	P-3	Origine : direction exécutive et administration du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident)
<b>Total</b>		<b>(1)</b>		

**Division des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

52. Il est proposé de réaffecter un total de cinq postes d'assistant multilingue sur le terrain (agents des services généraux recrutés sur le plan national) de la Division des affaires civiles à la Section de la sécurité et de la sûreté en tant que postes d'assistant de protection rapprochée, sachant que l'un de ces postes relève de cette composante. Compte tenu de l'évaluation des risques de sécurité et des conditions actuelles en la matière, il apparaît nécessaire de renforcer les dispositifs de protection rapprochée pour le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident).

**Centre d'opérations conjoint**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

53. Le Centre d'opérations conjoint est chargé en premier lieu de mener les activités de planification des interventions d'urgence et des opérations dans la Mission, y compris la gestion des crises, en effectuant des exercices, notamment de simulation et de répétition. Le Centre est chargé de toute opération ou activité de planification des opérations qui nécessite la mobilisation de plus de deux composantes de la mission, et assure une coordination étroite avec les acteurs humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies pour que les composantes de la

mission contribuent à l'avènement de conditions propices à la fourniture d'une aide humanitaire. Afin d'améliorer l'efficacité des opérations du Centre, il est proposé d'y réaffecter un poste d'assistant spécial (P-3) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) en tant que responsable des opérations. Celui-ci serait chargé de fournir un appui concernant les activités de gestion intégrée des crises et de coordination à mener, y compris les exercices de simulation de crises pour le groupe de travail consacré à la gestion des crises. Il lui incomberait également de lancer, mettre en œuvre et gérer la base de données SAGE (situational awareness geospatially enabled) et de dispenser des formations à cet outil opérationnel et intégré de cartographie de terrain, qui permet aux composantes de la mission de recueillir, valider, stocker, rechercher, consulter, analyser et partager efficacement des informations essentielles liées à la situation dans la zone de la Mission.

54. Compte tenu des besoins de fonctionnement, il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire chargé des opérations conjointes (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident) en tant que fonctionnaire chargé de l'assistance humanitaire (adjoint de 1<sup>re</sup> classe).

## Composante 5 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces et responsables	<p>5.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exception des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire primaire et secondaire) (2015/16 : 100 %; 2016/17 : <math>\geq 90</math> %; 2017/18 : <math>\geq 90</math> %)</p> <p>5.1.2 Part des engagements budgétaires d'années antérieures annulés en pourcentage des engagements d'exercices antérieurs reportés (2015/16 : 8,5 %; 2016/17 : <math>\leq 5</math> %; 2017/18 : <math>\leq 5</math> %)</p> <p>5.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés faisant l'objet d'un recrutement international restés vacants (2015/16 : 12,7 %; 2016/17 : 15 % <math>\pm</math> 3 %; 2017/18 : 15 % <math>\pm</math> 3 %)</p> <p>5.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 26 %; 2016/17 : <math>\geq 28</math> %; 2017/18 : <math>\geq 31</math> %)</p> <p>5.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour les recrutements sur liste de réserve, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 44; 2016/17 : <math>\leq 50</math>; 2017/18 : <math>\leq 48</math>)</p>

5.1.6 Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires pour les recrutements à des postes spécifiques, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 181; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : ≤ 130)

5.1.7 Note globale au tableau de bord des résultats du Département de l'appui aux missions en matière de gestion de l'environnement (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100)

5.1.8 Pourcentage de tous les problèmes en matière d'informatique et de communications résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de gravité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : sans objet; 2016/17 : ≥ 85 %; 2017/18 : ≥ 85 %)

5.1.9 Taux d'application de la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 75 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

5.1.10 Note globale sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2015/16 : 1 984; 2016/17 : ≥ 1 800; 2017/18 : ≥ 1 800)

5.1.11 Pourcentage de membres des contingents logés dans des locaux des Nations Unies répondant aux normes au 30 juin, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 99 %; 2016/17 : 100 %; 2017/18 : 100 %)

5.1.12 Taux de respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks (2015/16 : 97 %; 2016/17 : ≥ 95 %; 2017/18 : ≥ 95 %)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la mission, conformément à la Stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions
- Mise en service du système électronique de gestion des rations
- Mise en service du système électronique de gestion des carburants
- Amélioration continue de l'utilisation des moyens aériens dans le cadre d'une analyse des tendances destinée à faciliter les décisions relatives au redimensionnement de la flotte aérienne, dans le but d'optimiser l'utilisation des moyens

### **Services de transport aérien**

- Exploitation et entretien de 8 avions et 21 hélicoptères, dont 11 appareils de type militaire, sur 10 sites

- Réalisation d'un total de 23 098 heures de vol prévues (16 438 par des prestataires commerciaux et 6 600 par des prestataires militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le fret, les patrouilles, les missions d'observation et de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires primaires et secondaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 29 appareils, ainsi que 21 aérodromes et sites d'atterrissage

#### **Services budgétaires, financiers et d'établissement des rapports**

- Fourniture de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 1 178,3 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

#### **Services au personnel civil**

- Fourniture d'une politique et de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 2 883 membres du personnel civil (926 membres recrutés sur le plan international, 1 470 recrutés sur le plan national, 45 emplois de temporaire et 442 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui concernant le traitement des demandes d'indemnités, de prestations et d'avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement des budgets et le suivi du comportement professionnel, dans la limite des pouvoirs délégués

#### **Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie**

- Prestation de services d'entretien et de réparation pour un total de 28 sites de la Mission situés dans 10 lieux différents
- Mise en œuvre de 4 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment : la modernisation des voies d'accès à l'intérieur des camps de Bentiu, Malakal et Bor; l'entretien des pistes d'atterrissage à Malakal, Rumbek et Kuacjok; le remplacement de 45 installations sanitaires préfabriquées par des installations en dur; la construction d'héliports à l'intérieur des camps de Wau, Bor et Kuacjok
- Exploitation et entretien de 474 groupes électrogènes de l'ONU, d'une centrale solaire d'un mégawatt sur le site de la Maison des Nations Unies et d'autres installations solaires dans 2 bases opérationnelles de compagnie et 2 bases opérationnelles temporaires, en plus des services d'approvisionnement en électricité fournis par des prestataires locaux
- Exploitation et entretien des installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU (dont 38 puits ou forages et 68 stations d'épuration ou usines de traitement) et fourniture de services d'appui à 62 stations d'épuration sur 17 sites
- Prestation de services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 17 sites

#### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement en carburant et de son stockage [61,3 millions de litres de carburant (24 millions de litres pour les opérations aériennes, 6,2 millions de litres pour les transports terrestres, 0,1 million de litres pour les transports maritimes ou fluviaux et 31 millions de litres pour les groupes électrogènes et autres installations)] et de l'approvisionnement en lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et installations de stockage de 15 sites

#### **Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 4 813 radios portatives, 2 746 radios mobiles pour véhicules et 472 stations de radio de la base
- Exploitation et entretien de 23 stations de radio FM et de 4 studios de production
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant notamment 46 microterminaux VSAT, 42 centraux téléphoniques, 76 liaisons hertziennes et 46 terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande, et fourniture de 120 abonnements à des services de téléphonie par satellite et de 1 192 abonnements à des services de téléphonie mobile

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 10 324 pièces de matériel pour utilisateur final (dont 841 ordinateurs de bureau, 4 414 ordinateurs bloc-notes, 26 tablettes informatiques, 299 dispositifs de communication personnels, 1 009 imprimantes et 46 serveurs)
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 70 réseaux locaux et réseaux longue distance sur 41 sites
- Analyse de données géoréférencées portant sur 644 329 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et établissement de 7 000 cartes

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien des infrastructures médicales de l'ONU (10 dispensaires de niveau I, 1 dispensaire de niveau I+ doté d'une capacité d'intervention sur le théâtre des opérations, 1 établissement chirurgical à Bentiu et 1 centre de production d'oxygène à Djouba) et fourniture de services d'appui aux infrastructures médicales appartenant aux contingents (23 dispensaires de niveau I et 7 équipes médicales de l'avant); exploitation et entretien de 4 infrastructures de niveau II (y compris un établissement de niveau II+ à Djouba) sur 4 sites; reconduction du régime des engagements avec 6 hôpitaux (3 hôpitaux de niveau III à Kampala et 3 hôpitaux d'infrastructure à Nairobi)
- Reconduction des modalités relatives aux opérations d'évacuation sanitaire secondaire vers les infrastructures de niveau III à Kampala et les hôpitaux d'infrastructure à Nairobi, y compris le recours à l'évacuation sanitaire aérienne primaire depuis Nairobi

### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimatif de 115,8 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués; réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 19 204 tonnes de marchandises dans la zone de mission; gestion, tenue et présentation des comptes sur les immobilisations corporelles, les stocks avec ou sans valeur marchande et les équipements situés en dessous du seuil, pour un coût historique total de 481,7 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués

### **Services au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal autorisé de 19 023 membres du personnel militaire et policier (242 observateurs militaires, 431 officiers d'état-major, 16 327 membres des contingents, 703 membres de la police des Nations Unies, et 1 320 membres d'unités de police constituées) et 78 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection, vérification et communication des informations relatives à la conformité du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour 17 647 membres des contingents et des unités de police constituées sur 19 sites
- Fourniture et stockage de rations, de rations de combat et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 19 295 membres du personnel militaire, policier et civil sur tous les sites de la MINUSS
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et de prestations pour un effectif moyen de 16 684 militaires et policiers et 73 membres du personnel fourni par les gouvernements

### **Services de gestion des véhicules et des transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 1 950 véhicules appartenant à l'ONU (950 véhicules légers, 405 véhicules à usage spécial, 21 ambulances, 43 véhicules blindés et 531 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés) et de 4 624 véhicules appartenant aux contingents et d'ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette
- Exploitation, 7 jours par semaine, d'un service de navette permettant de transporter en moyenne 1 118 membres du personnel des Nations Unies par jour

## Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel se trouvant dans la zone de la Mission
- Fourniture d'une protection rapprochée, 24 heures sur 24, aux responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, y compris pour 1 500 logements
- Organisation de 1 700 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission ainsi que de formations d'initiation aux questions de sécurité, de formations de base à la prévention des incendies et d'exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel

## Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et discipline portant notamment sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles à l'intention de l'ensemble du personnel civil, militaire et de police (formation, prévention, réception des plaintes, suivi des enquêtes et demandes de sanctions disciplinaires et facilitation des mesures de réparation, y compris le soutien aux victimes)

## VIH/sida

- Exploitation et entretien de 6 centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et d'autres infections liées au VIH, et organisation d'un programme de sensibilisation, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Tableau 10

### Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaire recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile		Nations Unies	Unies	
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	6	9	24	40	19	8	67
Postes proposés 2017/18	–	1	7	11	25	44	19	8	71
<b>Variation nette</b>	–	–	1	2	1	4	–	–	4
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	16	7	41	65	176	20	261
Postes proposés 2017/18	–	1	16	6	43	66	166	21	253
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	2	1	(10)	1	(8)
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	15	30	92	138	303	97	538
Postes proposés 2017/18	–	1	15	30	93	139	330	97	566
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	1	1	27	–	28
<b>Opérations logistiques</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	1	18	26	90	135	464	149	748
Postes proposés 2017/18	–	1	17	25	87	130	473	148	751
<b>Variation nette</b>	–	–	(1)	(1)	(3)	(5)	9	(1)	3

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
<b>Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	4	5	58	67	93	24	184
Postes proposés 2017/18	–	–	4	5	58	67	65	24	156
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	(28)	–	(28)
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	34	150	186	118	–	304
Postes proposés 2017/18	–	–	2	34	149	185	125	–	310
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	7	–	6
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	5	27	32	–	–	32
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel, Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	–	2	39	177	218	118	–	336
Postes proposés 2017/18	–	–	2	39	176	217	125	–	342
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	7	–	6
<b>Total partiel, personnel civil</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	4	61	111	455	631	1 173	298	2 102
Postes proposés 2017/18	–	4	61	111	455	631	1 178	298	2 107
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	5	–	5
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2016/17	–	–	–	5	27	32	–	–	32
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2017/18	–	–	–	5	27	32	–	–	32
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (composante 5)</b>									
Postes approuvés 2016/17	–	4	61	116	482	663	1 173	298	2 134
Postes proposés 2017/18	–	4	61	116	482	663	1 178	298	2 139
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	5	–	5

<sup>a</sup> Y compris les administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 5 postes*

*Volontaires des Nations Unies : aucune variation nette*

55. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés dans la dotation en effectifs pour la composante 5 (Appui).

Tableau 11  
**Changements dans la dotation en effectifs : composante 5 (Appui)**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la Mission</b>				
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	Transfert	1	P-5	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
	Réaffectation	1	P-3	Origine : Section des ressources humaines
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section des transports
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section du budget et des finances
	Transfert	(2)	1 SM, 1 AN	Destination : Section de la gestion des résultats
Centre d'appui à la Mission	Transfert	3	1 P-2, 1 AN, 1 GN	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
Groupe de la sécurité aérienne	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Section des transports aériens
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>				
Section du budget et des finances	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Section des ressources humaines
Section de la gestion des résultats	Transfert	1	SM	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
	Transfert	2	1 SM, 1 AN	Origine : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	1	GN	Origine : Centre intégré de formation du personnel des missions
Section des ressources humaines	Réaffectation	(1)	P-3	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section du budget et des finances
	Réaffectation	(1)	AN	Destination : Groupe de la gestion de l'information
Groupe de la gestion de l'information	Transfert	5	1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 VNU	Origine : Section des services généraux
	Réaffectation	1	GN	Origine : Section des ressources humaines
	Réaffectation	1	GN	Origine : Technologies géospatiales, de informatique et des télécommunications
	Réaffectation	1	GN	Origine : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques), direction exécutive et administration
Centre intégré de formation du personnel des missions	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Section de la gestion des résultats

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)	Transfert	(1)	P-5	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
	Transfert	(3)	1 P-2, 1 AN, 1 GN	Destination : Centre d'appui à la mission
	Transfert	(1)	SM	Destination : Section de la gestion des résultats
	Réaffectation	(2)	GN	Destination : Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies
	Réaffectation	(9)	GN	Destination : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
	Réaffectation	(2)	GN	Destination : Section de la sécurité et de la sûreté
Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies	Réaffectation	2	GN	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>				
Section des transports aériens	Réaffectation	1	GN	Origine : Groupe de la sécurité aérienne
Section de la distribution (Contrôle des mouvements)	Réaffectation	1	SM	Destination : Section de la sécurité et de la sûreté
	Réaffectation	1	SM	Origine : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
	Réaffectation	6	1 AN, 5 GN	Origine : Technologies géospatiales, de informatique et des télécommunications
	Réaffectation	(2)	SM	Destination : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
Section de la gestion des entrepôts et des stocks	Réaffectation	2	SM	Origine : Section de la distribution (Contrôle des mouvements)
	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Section de la distribution (Contrôle des mouvements)
	Réaffectation	11	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Technologies géospatiales, de informatique et des télécommunications
	Réaffectation	9	GN	Du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
<b>Opérations logistiques</b>				
Section du génie	Réaffectation	9	GN	Origine : Technologies géospatiales, de informatique et des télécommunications
Section des services généraux	Transfert	(5)	1 P-4, 1 P-3, 2 SM, 1 VNU	Destination : Groupe de la gestion de l'information
Section des transports	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Bureau du Directeur de l'appui à la mission
<b>Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications</b>				
	Réaffectation	(9)	GN	Destination : Section du génie
	Réaffectation	(6)	1 AN, 5 GN	Destination : Section de la distribution (Contrôle des mouvements)

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>	<i>Origine ou destination du transfert ou type de transformation</i>
	Réaffectation	(11)	GN	Destination : Section de la gestion des entrepôts et des stocks
	Réaffectation	(1)	GN	Destination : Groupe de la gestion de l'information
	Réaffectation	(1)	GN	Origine : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)
Section de la sécurité et de la sûreté	Réaffectation	(1)	SM	Destination : Section de la distribution (Contrôle des mouvements)
	Réaffectation	2	GN	Origine : Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)
	Réaffectation	5	GN	Origine : Division des affaires civiles
	<b>Total</b>	<b>5</b>		

### **Bureau du Directeur de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette*

56. Du fait de la fermeture prévue de plusieurs bases d'opérations des bureaux locaux (auparavant les bases d'appui de comté) et de la hausse attendue des effectifs de personnel en tenue, le Bureau du Directeur de l'appui à la mission revoit la configuration des sections, bureaux et groupes de la Division de l'appui à la mission. Cet examen, qui est mené dans une optique systémique, vise à accroître encore l'aptitude de la Division à adapter son fonctionnement à divers contextes opérationnels.

### **Bureau du Directeur de l'appui à la mission**

57. Afin d'améliorer les services d'appui, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (hors-classe, P-5) du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) au Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Le titulaire du poste fournirait des orientations politiques et stratégiques concernant les procédures d'appui, afin de faciliter la rationalisation des tâches et la mise en évidence des lacunes dans la gestion et la fourniture des différents services. De plus, il est proposé de réaffecter au Bureau un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) de la Section des ressources humaines. Le titulaire, qui exercerait les fonctions de fonctionnaire d'administration, serait chargé de l'établissement des rapports, mémorandums et autres documents nécessaires aux points d'information et aux réunions avec les délégations. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant (transport, Service mobile) de la Section des transports. Le titulaire, exerçant les fonctions d'assistant administratif, aurait pour tâche de coordonner l'appui administratif et logistique pour l'ensemble des visites de haut niveau et de suivre l'état d'avancement des documents de transport et des contrats individuels des personnes ne faisant pas partie du personnel des Nations Unies. La réaffectation d'un poste d'assistant (budget et finances, Service mobile) de la Section du budget et des finances a été proposée : le titulaire exercerait les fonctions d'assistant administratif et serait chargé de contribuer à la création d'une base de données sur les mémorandums d'accord et de suivre l'état des besoins et leurs coûts. Il est en outre proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (Service mobile) et un

poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1<sup>re</sup> classe, AN) à la Section de la gestion des résultats.

### **Centre d'appui à la mission**

58. Le Centre d'appui à la mission se charge principalement de la coordination de toutes les activités de soutien logistique dans le cadre de la Mission. Afin d'optimiser ces activités, pour qu'elles soient efficaces et de qualité, il est proposé de créer un Groupe de l'information qui serait responsable, dans le cadre du Centre, de recueillir et de centraliser les données relatives à la logistique. Grâce aux données ainsi collectées, le Centre pourrait analyser plus finement les enjeux et difficultés logistiques liés au déploiement de la Force de protection régionale et des 100 membres du personnel de police supplémentaires. Il serait également en mesure d'établir des rapports à partir d'Umoja et de déterminer les tendances en matière d'approvisionnement et les ressources disponibles, au moment où les effectifs de la Mission sont appelés à augmenter pour atteindre 17 000 militaires et 2101 policiers. Le Groupe de l'information se composera de trois postes transférés du Bureau du Responsable du pôle administratif – opérations (États) : un logisticien adjoint (P-2), un assistant au soutien logistique (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national).

### **Groupe de la sécurité aérienne**

59. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe de la sécurité aérienne à la Section de l'aviation (Gestion de la chaîne d'approvisionnement). Le titulaire, qui assurerait les fonctions d'assistant aux opérations aériennes, contribuerait au renforcement de l'inspection et du maintien en condition des appareils qui partent de Torit ou y font escale.

### **Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette d'un poste*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation d'un poste*

### **Section du budget et des finances**

60. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (budget et finances, Service mobile) qui serait transformé en poste d'assistant administratif au Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Il est également proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire des finances et du budget (Service mobile) à la Section des ressources humaines, le titulaire exerçant les fonctions de spécialiste des ressources humaines.

### **Section de la gestion des résultats**

61. La Section de la gestion des résultats a pour mandat de coordonner les activités de suivi et de gestion des résultats de la Mission et de superviser le suivi des audits visant à optimiser les produits relevant des piliers Gestion de la chaîne d'approvisionnement et Opérations logistiques. Afin de faciliter la mise en œuvre par la Section de ses initiatives de gestion du changement, il est proposé de transférer un poste d'assistant administratif (Service mobile) et de réaffecter un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan

national), respectivement du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) et du Centre intégré de formation du personnel des missions.

62. Il est en outre proposé de créer un Groupe de la gestion des risques et de la conformité afin de renforcer la coopération de la Mission avec les auditeurs internes et externes pour donner suite de manière exhaustive à leurs constatations; de surveiller et d'assurer l'application des principales recommandations des auditeurs et de faire rapport à ce sujet; et d'appuyer la création d'indicateurs clefs de performance sur la base des résultats des audits. Il est proposé que ce Groupe de la gestion et des risques comprenne deux postes, à savoir un poste d'assistant administratif (Service mobile) et un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1<sup>re</sup> classe, administrateur recruté sur le plan national) qui seraient tous deux réaffectés depuis le Bureau du Directeur de l'appui à la Mission.

### **Section des ressources humaines**

63. Comme mentionné plus haut, il est proposé de réaffecter en tant que fonctionnaire d'administration au Bureau du Directeur de l'appui à la mission un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) de la Section des ressources humaines. De plus, il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire du budget et des finances (Service mobile) à la Section des ressources humaines, dont le titulaire, en tant que spécialiste des ressources humaines, assurerait des services intéressant le recrutement et la dotation en effectifs ainsi que des services administratifs, notamment le suivi de l'exécution des budgets correspondants. Il est également proposé de réaffecter un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de la gestion de l'information, dont le titulaire exercerait les fonctions d'assistant de gestion de l'information.

### **Groupe de la gestion de l'information**

64. Il est proposé d'établir un Groupe de la gestion de l'information relevant du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission et rendant compte directement à la Section de la gestion des résultats. Ce Groupe aurait pour objectif de doter la Mission d'un système intégré de gestion de l'information et des dossiers, indispensables à la prise de décisions en connaissance de cause. Il élaborerait et administrerait le programme de gestion de l'information de la Mission, notamment les politiques, procédures et directives concernant la mise à jour et le stockage des données. Il serait par ailleurs chargé de veiller au respect, par la MINUSS, des politiques et règlements de l'ONU en matière de gestion de l'information. Le Groupe serait également responsable de la coordination et de l'élaboration du plan de continuité des opérations de la Mission.

65. La dotation en effectifs proposée pour le Groupe de la gestion de l'information comprendrait 8 postes, dont deux postes de spécialistes de la gestion de l'information (1 P-4, 1 P-3), deux assistants de gestion de l'information (Service mobile) et un assistant de gestion de l'information (Volontaire des Nations Unies), tous réaffectés de la Section des Services généraux. Elle comporterait également trois autres postes d'assistant de gestion de l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national), réaffectés respectivement de la Section des ressources humaines, de la branche Technologies géospatiales, de l'information et de la communication et du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques).

### **Centre intégré de formation du personnel des missions**

66. Comme précédemment mentionné, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui deviendrait un poste d'assistant administratif, afin de contribuer à la mise en œuvre par la Section de ses initiatives de gestion du changement.

### **Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États)**

67. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la mission et compte tenu de la fermeture prévue de plusieurs bases d'opérations des bureaux locaux (auparavant les bases d'appui de comté) ainsi que de la hausse attendue des effectifs de personnel en tenue, il est proposé de réduire de 18 postes les effectifs du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) et de transférer au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission 5 postes au total, dont un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe, P-5), en vue d'améliorer les services d'appui. Il est également proposé de transférer un poste d'assistant administratif (Service mobile) à la Section de la gestion des résultats, afin de contribuer à la mise en œuvre par cette dernière de ses initiatives de gestion du changement. Il est en outre proposé de transférer trois postes, dont un logisticien adjoint (P-2), un assistant au soutien logistique (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national), au Groupe de l'information du Centre d'appui à la mission.

68. Au total, il est proposé de réaffecter 13 postes, dont neuf postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recrutés sur le plan national), à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks. Ces postes seraient transformés en postes d'assistant aux fournitures pour appuyer les opérations logistiques conduites par la Mission et répondre ainsi aux besoins découlant de la hausse prévue des effectifs de personnel en tenue. Il est par ailleurs proposé de réaffecter deux postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies, dont les titulaires exerceraient pour l'un les fonctions d'assistant des ressources humaines et pour l'autre celles d'assistant (budget et finances), en vue d'améliorer la gestion et l'administration du Bureau. De plus, il est proposé de réaffecter deux autres postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui seraient transformés en postes d'assistant (sécurité sur le terrain), à la Section de la sécurité et de la sûreté, pour améliorer la sécurité du bureau local de Kuacjok.

### **Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies**

69. Le Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies est responsable du recrutement, du déploiement et du rapatriement des agents occupant les 442 postes de volontaires sur lesquels s'appuie la Mission. Il fournit également un appui administratif à la Mission en matière de règlement des différends, d'arbitrages et de résolution des crises sécuritaires et gère d'autres mécanismes d'appui destinés à assurer le bien-être global des Volontaires des Nations Unies. Il est proposé de réaffecter deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, actuellement réservés à des assistants multilingues, du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies; les titulaires exerceraient pour l'un les fonctions d'assistant des ressources humaines et pour l'autre celles d'assistant (budget et finances), en vue d'améliorer la gestion et l'administration du Bureau.

**Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 27 postes*

**Section des transports aériens**

70. Comme il en a été fait état dans la section consacrée au Groupe de la sécurité aérienne, il est proposé de réaffecter à la Section de l'aviation (Gestion de la chaîne d'approvisionnement) un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire exercerait les fonctions d'assistant aux opérations aériennes. L'objectif est de renforcer l'inspection et le maintien en condition des appareils qui partent de Torit ou y font escale.

**Section de la distribution (Contrôle des mouvements)**

71. La Section de la distribution (Contrôle des mouvements) est chargée de la coordination du transport de personnel et de marchandises entre un point d'origine et un ensemble de destinations situés dans la zone d'opérations de la Mission. Pour que la Section soit mieux à même de répondre aux besoins découlant de la hausse prévue des effectifs de personnel en tenue, il est proposé d'y réaffecter les postes suivants : a) un poste d'agent de protection rapprochée (Service mobile) depuis la Section de la sécurité et de la sûreté, qui serait transformé en poste d'assistant au contrôle des mouvements; b) un poste de fonctionnaire chargé des rations (Service mobile) depuis la Section de la gestion des entrepôts et des stocks, qui serait transformé en poste d'officier chargé du contrôle des mouvements; c) un poste de fonctionnaire adjoint chargé de l'information (systèmes informatiques) depuis la branche des Technologies géospatiales, de l'information et des télécommunications, qui serait transformé en poste d'officier chargé du contrôle des mouvements; d) trois postes d'assistant aux télécommunications et deux postes d'assistant aux systèmes d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis la branche des Technologies géospatiales, de l'information et des télécommunications, qui seraient transformés en 5 postes d'assistant au contrôle des mouvements. De plus, dans le cadre des efforts faits par la Mission pour rationaliser ses opérations, il est également proposé de réaffecter deux postes d'assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) à la Section de la gestion des entrepôts et des stocks, qui seraient respectivement transformés en postes d'assistant aux fournitures et d'assistant (rations).

**Section de la gestion des entrepôts et des stocks**

72. La Section de la gestion des entrepôts et des stocks est chargée d'assurer, dans les délais voulus, la fourniture, le stockage et la distribution de biens tels que le carburant, les rations, le matériel de génie et les fournitures générales. Elle est également responsable de la gestion des biens durables et non durables de la Mission. Pour répondre au plus grand nombre de sollicitations générées par la progression des effectifs de personnel en tenue et pour fournir l'appui logistique nécessaire à la protection des civils, il est proposé de réaffecter à la Section les 22 postes suivants : a) 8 postes d'assistant aux télécommunications et trois postes d'assistant à l'information depuis la branche des Technologies géospatiales, de l'information et de la communication, tous de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui seraient transformés en 10 postes d'assistant aux fournitures et un poste d'opérateur de véhicule lourd; b) 9 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) depuis le Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États), qui seraient transformés en 9 postes d'assistant aux fournitures; c) 2 postes d'assistant

au contrôle des mouvements (Service mobile) depuis la Section de la distribution, qui seraient transformés l'un en poste d'assistant aux fournitures et l'autre en poste d'assistant (rations). Il est également proposé de réaffecter 1 poste de fonctionnaire chargé des rations (Service mobile) à la Section de la distribution, dont le titulaire exercerait les fonctions d'officier chargé du contrôle des mouvements.

### **Opérations logistiques**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 9 postes*

*Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste*

### **Section du génie**

73. La Section du génie est responsable de la construction et du maintien en état des bâtiments et infrastructures de la Mission. Pour l'exercice 2017/18, il est proposé d'optimiser ses capacités en y réaffectant 9 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (5 postes d'assistant aux télécommunications et 4 postes d'assistant aux systèmes d'information) de la branche Technologies géospatiales, de l'information et des télécommunications, qui seraient transformés en : a) un poste d'assistant (budget), chargé d'apporter une assistance critique au suivi et à la comptabilisation des dépenses liées aux projets; b) un poste d'opérateur d'équipement lourd, chargé de remédier à Bentiu à l'insuffisance du personnel s'occupant du maintien en condition des infrastructures des camps; c) deux postes de plombiers à Pibor et Malakal, chargés d'exécuter les travaux de plomberie nécessaires à l'approvisionnement en eau et à la gestion des eaux usées; d) 1 poste de technicien (approvisionnement en eau et assainissement) à Bentiu, chargé d'assurer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans des camps en expansion; e) 4 postes de charpentiers à Kuacjok, Melut, Rumbek et Torit, chargés de couvrir les besoins de construction de bâtiments et de logements.

### **Section des services généraux**

74. Dans le cadre des efforts faits par la Mission pour améliorer les services d'appui, la dotation en effectifs proposée pour le Groupe de la gestion de l'information comprendrait 5 postes transférés de la Section des services généraux, dont deux postes de spécialiste de la gestion de l'information (P-4 et P-3); 2 postes d'assistant de gestion de l'information (Service mobile); et 1 emploi d'assistant de gestion de l'information (Volontaire des Nations Unies).

### **Section des transports**

75. Comme signalé plus haut, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant (transport, Service mobile) de la Section des transports. Le titulaire du poste, exerçant les fonctions d'assistant administratif, serait chargé de coordonner l'appui administratif et logistique pour l'ensemble des visites de haut niveau et de suivre l'état des contrats individuels et des documents de voyage des personnes étrangères à l'Organisation des Nations Unies.

### **Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 28 postes*

76. Il est proposé de réaffecter un total de 28 postes, dont 27 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste d'administrateur recruté sur le plan national de la branche Technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications vers différentes sections, groupes et bureaux, comme

indiqué précédemment. Il était prévu que les 28 postes servent à fournir un appui aux bases d'opérations des bureaux locaux, mais, après un examen par la Mission de la dotation en effectifs, ces bases n'ont pas été établies. Ayant passé en revue ses besoins opérationnels, la Mission a décidé de redistribuer les 28 postes au sein de la Division de l'appui à la mission.

**Section de la sécurité et de la sûreté**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes*

77. Comme susmentionné, il est proposé de réaffecter 1 poste d'agent de protection rapprochée (Service mobile) en tant que poste d'assistant au contrôle des mouvements à la Section de la distribution (Contrôle des mouvements) pour répondre aux sollicitations générées par l'accroissement prévu des effectifs de personnel en tenue. De plus, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Responsable du pôle administratif – Opérations (États) à la Section de la sécurité et de la sûreté. Les titulaires, qui exerceraient les fonctions d'assistant (sécurité sur le terrain) seraient chargés d'améliorer la sécurité du bureau local de Kuacjok. Il est également proposé de réaffecter cinq postes d'assistant multilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) en tant que postes d'assistant protection rapprochée, car l'évaluation des risques posés par les conditions de sécurité actuelles a mis en évidence la nécessité de renforcer le dispositif de sécurité rapprochée du Représentant spécial du Secrétaire général, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, Coordonnateur de l'action humanitaire et Représentant résident). Les cinq assistants protection rapprochée devront aussi conduire des véhicules blindés.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues (2017/18)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4) ÷ (2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	9 520,4	10 416,8	10 477,2	60,4	0,6
Contingents	357 622,8	392 877,2	502 336,0	109 458,8	27,9
Police des Nations Unies	28 368,3	28 672,5	31 123,6	2 451,1	8,5
Unités de police constituées	19 845,2	29 321,6	34 877,9	5 556,3	18,9
<b>Total partiel</b>	<b>415 356,7</b>	<b>461 288,1</b>	<b>578 814,7</b>	<b>117 526,6</b>	<b>25,5</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	173 296,1	172 444,7	154 000,3	(18 444,4)	(10,7)
Personnel recruté sur le plan national	39 058,9	45 439,4	47 463,1	2 023,7	4,5
Volontaires des Nations Unies	22 036,1	21 348,4	21 887,8	539,4	2,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 768,3	5 682,0	5 873,8	191,8	3,4
Personnel fourni par des gouvernements	–	3 031,3	3 153,7	122,4	4,0
<b>Total partiel</b>	<b>240 159,4</b>	<b>247 945,8</b>	<b>232 378,7</b>	<b>(15 567,1)</b>	<b>(6,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	755,2	498,2	710,7	212,5	42,7
Voyages	6 016,0	5 665,1	5 408,3	(256,8)	(4,5)
Installations et infrastructures	118 480,5	85 826,6	98 611,6	12 785,0	14,9
Transports terrestres	16 775,1	21 382,7	14 932,7	(6 450,0)	(30,2)
Opérations aériennes	119 207,0	156 373,4	144 276,3	(12 097,1)	(7,7)
Transports maritimes ou fluviaux	7 435,1	1 635,8	592,8	(1 043,0)	(63,8)
Communications	13 266,3	15 157,2	17 141,1	1 983,9	13,1
Informatique	19 556,3	16 267,3	14 665,7	(1 601,6)	(9,8)
Santé	2 150,8	1 957,5	1 988,6	31,1	1,6
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	79 788,2	66 790,7	67 817,4	1 026,7	1,5
Projets à effet rapide	823,6	1 000,0	1 000,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>384 254,1</b>	<b>372 554,5</b>	<b>367 145,2</b>	<b>(5 409,3)</b>	<b>(1,5)</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 039 770,2</b>	<b>1 081 788,4</b>	<b>1 178 338,6</b>	<b>96 550,2</b>	<b>8,9</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	17 041,9	18 855,7	19 718,3	862,6	4,6
<b>Total net</b>	<b>1 022 728,3</b>	<b>1 062 932,7</b>	<b>1 158 620,3</b>	<b>95 687,6</b>	<b>9,0</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>1 039 770,2</b>	<b>1 081 788,4</b>	<b>1 178 338,6</b>	<b>96 550,2</b>	<b>8,9</b>

<sup>a</sup> Y compris les ressources destinées à financer une moyenne de 77 postes (30 agents recrutés sur le plan international, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 44 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international) et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe, qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

## B. Contributions non budgétisées

78. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	4 474,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) <sup>b</sup>	47 609,4
<b>Total</b>	<b>52 084,3</b>

<sup>a</sup> Correspondent aux redevances aéroportuaires et aux redevances d'utilisation des fréquences radio.

<sup>b</sup> Le montant de ces contributions correspond principalement au coût théorique de la location du terrain, évalué à 40,4 millions de dollars.

## C. Gains d'efficience

79. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 de la mesure ci-après, qui vise à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Avantages tirés de la mise en service d'Umoja	494,3	Réaffectation proposée d'un poste P-3 et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national depuis la Section des ressources humaines et de deux postes du Service mobile depuis la Section du budget et des finances en raison de l'évolution des méthodes de travail dans Umoja
<b>Total</b>	<b>494,3</b>	

## D. Taux de vacance

80. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16<sup>a</sup></i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	3,5	5,0	5,0
Contingents	6,9	5,0	10,0
Police des Nations Unies	25,4	10,0	2,0
Unités de police constituées	28,2	1,5	13,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	12,7	15,0	15,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16<sup>a</sup></i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateur recruté sur le plan national	9,2	10,0	10,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	17,7	15,0	10,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	10,0	15,0	11,0
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan national)	66,7	33,0	16,0
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	22,9	30,0	20,0
Personnel recruté sur le plan national	50,0	30,0	20,0
Personnel fourni par des gouvernements <sup>c</sup>	39,7	2,0	7,0

<sup>a</sup> Les taux concernent le personnel civil de la MINUSS et ne tiennent pas compte des postes affectés au Centre de services régional d'Entebbe (pour l'exercice 2015/16),

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions),

<sup>c</sup> Pour l'exercice 2015/16, le taux effectif reflète le déploiement du personnel fourni par les gouvernements de décembre 2015 à juin 2016.

81. Les coefficients délais de déploiement proposés pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil tiennent compte de l'expérience des années antérieures, des taux de vacance en vigueur et des projections pour l'exercice 2017/18. Pour l'exercice 2017/18, le déploiement des contingents est prévu de manière échelonnée, en phase avec le déploiement de la force de protection régionale à Djouba et des unités de police constituées.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

82. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 174 025 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Contingents</i>	<i>Montant prévu</i>	
		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	108 766,4	6 031,1	114 797,5
Soutien logistique autonome	55 706,2	3 521,9	59 228,1
<b>Total</b>	<b>164 472,6</b>	<b>9 553,0</b>	<b>174 025,6</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
--	--------------------	---------------------------------	-------------------------------

### A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu	2,5	1 <sup>er</sup> juillet 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1 <sup>er</sup> juillet 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1 <sup>er</sup> juillet 2014	1 <sup>er</sup> juillet 2014

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

## F. Formation

83. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	289,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	2 570,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 264,6
<b>Total</b>	<b>4 123,9</b>

84. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan nation</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>	<i>Nombre effectif 2015/16</i>	<i>Nombre prévu 2016/17</i>	<i>Nombre proposé 2017/18</i>
Formation interne	587	1 446	2 252	423	1 654	1 844	289	440	675
Formation externe <sup>a</sup>	145	391	270	55	113	87	12	67	21
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>1 837</b>	<b>2 522</b>	<b>478</b>	<b>1 767</b>	<b>1 931</b>	<b>301</b>	<b>507</b>	<b>696</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés au Centre de services régional d'Entebbe et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

85. Le programme de formation proposé reflète les priorités de la MINUSS pour l'exercice 2017/18. Aux niveaux interne et externe, la Mission envisage d'organiser des programmes de formation à des groupes de participants plus importants appartenant à toutes les catégories de personnel afin de renforcer la capacité de mise en œuvre de son mandat, tout en répondant à des conditions opérationnelles toujours difficiles. Pendant l'exercice 2017/18, une formation sera dispensée dans des domaines tels que la problématique hommes-femmes; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; la protection des civils; les communications.

## G. Services de détection des mines et de déminage

86. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	42 823,4

87. Dans les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage entrent le financement du personnel recruté sur les plans international et national (4 296 851 dollars) et les contrats passés pour : a) sept équipes disposant de machines de grande taille pour traiter de larges superficies de terrain miné – trois d'entre elles seront dotées du matériel nécessaire pour mener à bien les tâches d'inspection des routes et de déminage; b) 16 équipes pour inspecter et déminer les zones dangereuses en utilisant diverses techniques manuelles; c) 12 équipes accompagnées de chiens détecteurs d'explosifs pour procéder à des opérations de recherche d'explosifs et d'armes dans les sites de protection des civils et d'autres sites prioritaires; d) 12 équipes chargées d'informer la population sur les risques et de promouvoir sa sûreté et sa sécurité (34 277 987 dollars). Ces dépenses couvrent également les frais de voyage et de formation (269 006 dollars), le matériel d'enlèvement des restes explosifs de guerre, le matériel de bureau et les dépenses opérationnelles (752 415 dollars). Le montant restant correspond aux coûts gérés sur le plan local et aux coûts indirects à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit 1 187 888 et 2 039 207 dollars, respectivement.

88. De plus amples détails sur les activités de lutte antimines de la MINUSS figurent dans la section I.E ci-dessous (composantes 1 et 3).

## H. Autres activités de programme

89. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée correspondante</i>
Appui à la Police nationale sud-soudanaise et aux agents de l'Unité mixte intégrée de police par la police des Nations Unies pour accroître les efforts de prévention de la criminalité et de la violence et renforcer les capacités de maintien de l'ordre	600,0	1,2, 2,1 et 4,5
Appui aux affaires civiles et appui communautaire en faveur des déplacés, notamment pour prévenir les conflits et atténuer leurs effets	450,1	1,4

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée correspondante</i>
Suivi de la situation des droits de l'homme et établissement de rapports à ce sujet, y compris les violations et les mécanismes de justice transitionnelle, et promotion des normes en matière de droits de l'homme aux niveaux local et national	200,0	2,1
Activités de sensibilisation au VIH/sida, y compris la promotion des efforts de prévention	141,0	5,1
Activités liées à la paix, à la réconciliation et aux droits de l'homme mises en œuvre par les bureaux locaux	120,0	1,3, 2,1
Initiatives de secours, de réintégration et de protection, en coordination avec les partenaires concernés, pour faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des déplacés dans leurs foyers	100,0	1,3
Activités visant la prise en compte systématique des questions liées à la problématique hommes-femmes et à la promotion de l'égalité des sexes	70,0	2,2
Activités de protection de l'enfance pour renforcer le suivi des violations et des maltraitements dont sont victimes des enfants	60,0	2,3
Activités de conseil relatives à la protection des femmes, pour combattre les violences sexuelles liées aux conflits, en collaboration avec les parties au conflit et les communautés locales	50,0	2,2
Initiatives ayant trait à la déontologie et à la discipline, pour renforcer la sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits et la réponse qui y est apportée	40,0	2,1
Activités dans le domaine des affaires politiques, y compris la promotion des mécanismes de paix et l'autonomisation d'un large éventail de parties prenantes	36,6	4,1, 4,2
<b>Total</b>	<b>1 867,7</b>	

90. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit des crédits d'un montant de 1 867 700 dollars destinés à appuyer les autres activités de programme ainsi que les activités de détection des mines. Le tableau ci-dessus contient une brève description des activités de programme et indique les dépenses prévues à cet égard et les réalisations escomptées correspondantes.

## I. Projets à effet rapide

91. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 (nombre effectif)	823,6	17
1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (nombre approuvé)	1 000,0	20

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 (nombre proposé)	1 000,0	20

92. Pour l'exercice 2017/18, 20 projets à effet rapide sont prévus au total, à savoir : a) sept projets visant à encourager la coexistence pacifique entre les communautés d'accueil et les déplacés et à renforcer les opérations de la Police nationale sud-soudanaise à proximité des sites de protection des civils afin de favoriser la confiance; b) 10 projets visant à renforcer l'infrastructure des services de base dans les zones de retour en vue de l'éventuel retour volontaire et en toute sécurité des déplacés et des populations vulnérables, et de leur réintégration; c) trois projets visant à appuyer les efforts d'atténuation des conflits dans les zones de conflit potentiel.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	109 458,8	27,9 %

#### • Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

93. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement échelonné de jusqu'à 16 758 membres de contingents et couvre le financement d'un effectif moyen de 14 651 éléments pendant l'exercice 2017/18, compte tenu d'un taux de vacance de 10 %. Les contingents supplémentaires sont autorisés dans le cadre de la Force de protection régionale de 4 000 éléments, créée en application de la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité. À titre de comparaison, le budget de 2016/17 couvrirait le déploiement de jusqu'à 12 778 membres de contingents, soit un effectif moyen financé de 12 098 éléments compte tenu d'un taux de vacance de 5 %. Cette augmentation est également imputable à la hausse du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, passe de 1 365 dollars par mois pendant l'exercice 2016/17 (taux appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016) à 1 410 dollars par mois pour l'exercice 2017/18. Les crédits proposés au titre des contingents tiennent compte du montant estimatif de l'ajustement, d'un montant de 22,2 millions de dollars pour l'exercice 2017/18, qui serait opéré au titre des déductions appliquées si du matériel appartenant aux contingents manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	2 451,1	8,5 %

#### • Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

94. Pour l'exercice 2017/18, les crédits demandés permettront de financer le déploiement de 703 policiers des Nations Unies, avec un effectif moyen de 689 éléments, compte tenu d'un taux de vacance de 2 % pour l'exercice. À titre de comparaison, le budget de 2016/17 couvrirait le déploiement échelonné de jusqu'à 763 policiers des Nations Unies, avec un effectif moyen de 586 éléments.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	5 556,3	18,9 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

95. L'augmentation des crédits demandés tient principalement au déploiement échelonné de 1 320 membres d'unités de police constituées, avec le financement d'un effectif moyen de 1 114 éléments, compte tenu d'un taux de vacance de 13 % pour l'exercice 2017/18, conformément à la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité. À titre de comparaison, un effectif moyen de 992 éléments a été déployé de manière échelonnée au cours de l'exercice 2016/17, compte tenu d'un taux de vacance de 1,5 %. Cette augmentation est également imputable à la hausse du taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, passe de 1 365 dollars par mois pendant l'exercice 2016/17 (taux appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016) à 1 410 dollars par mois pour l'exercice 2017/18. Les crédits demandés au titre des unités de police constituées tiennent compte du montant estimatif d'un ajustement de 774 411 dollars qui serait opéré pour l'exercice 2017/18 si des réductions étaient appliquées aux remboursements aux pays fournisseurs de contingents si du matériel leurs appartenant manquait, était retardé ou ne fonctionnait pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse prévue des dépenses liées au transport du matériel appartenant aux contingents, étant donné que le déploiement de la majorité de ce matériel devrait être achevé au cours de l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(18 444,4)	(10,7 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

96. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la baisse du coefficient d'ajustement appliqué aux prévisions de dépenses pour les coûts salariaux du personnel international au Soudan du Sud, qui est passé de 54,5 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 35,9 au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	2 023,7	4,5 %

• **Paramètres budgétaires : modification du taux de vacance**

97. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national de 10 %, contre 15 % pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	539,4	2,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

98. L'augmentation des crédits demandés est principalement imputable aux montants prévus pour financer un subside bien-être pour une durée de 12 mois pendant l'exercice 2017/18, au lieu de neuf mois pendant l'exercice 2016/17. Un changement a en effet été apporté aux modalités de versement de ce subside auquel

les Volontaires des Nations Unies ont droit désormais pour le mois entier et non plus au prorata du nombre de jours passés dans la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	191,8	3,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

99. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international et les administrateurs des services généraux recrutés sur le plan national pour des emplois de temporaires, contre 30 % pour l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	122,4	4,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

100. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par le déploiement proposé de 78 membres du personnel fourni par des gouvernements. Il est prévu que ce déploiement se poursuive tout au long de l'exercice 2017/18, en tenant compte d'un taux de vacance de 7 %. À titre de comparaison, le budget de 2016/17 couvrirait le déploiement échelonné d'un maximum de 78 éléments, en tenant compte d'un taux de vacance de 2 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	212,5	42,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

101. La hausse des crédits demandés est imputable essentiellement à la participation de la Mission aux coûts du lancement du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(256,8)	(4,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

102. La réduction des crédits demandés est principalement imputable aux voyages non liés à la formation en raison de la réduction de l'indemnité journalière de subsistance de 50 %, étant entendu que les membres du personnel séjourneront dans des logements fournis par l'ONU durant leurs voyages dans la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	12 785,0	14,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

103. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par : a) les services d'entretien, notamment la mise en œuvre d'un contrat de services d'entretien pour les camps, des prévisions de dépenses plus élevées pour les opérations de débroussaillage autour de la Maison des Nations Unies et des sites de protection des civils à Djouba, afin de créer des zones exemptes d'armes pour faciliter la tenue de patrouilles et renforcer la sécurité, ainsi que la hausse prévue du

coût des services de nettoyage, de jardinage, de lutte phytosanitaire et d'évacuation des déchets solides; b) l'acquisition prévue de 183 installations préfabriquées pour accueillir les 4 000 éléments de la Force de protection régionale conformément à la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité et 100 policiers supplémentaires conformément à la résolution 2327 (2016) du Conseil de sécurité; c) des prévisions de dépenses plus élevées pour les carburants (31 millions de litres pour l'exercice 2017/18, contre 24,8 millions de litres pour l'exercice 2016/17); d) la location de gros engins de terrassement pour l'entretien des camps de Bentiu, Malakal, Yambio et Torit.

104. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses pour les services d'architecture et de démolition en raison de l'achèvement prévu des projets de construction pendant l'exercice 2016/17 et la mise en œuvre d'un contrat de services de sécurité pour l'exercice 2017/18, qui couvre le financement de 1 264 gardes pour un salaire mensuel de 729 dollars. À titre de comparaison, l'exercice 2016/17 couvrirait le financement de 1 395 gardes pour un salaire mensuel de 848 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(6 450,0)	(30,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

105. La réduction des crédits demandés s'explique principalement par le non-remplacement de véhicules légers, la suppression des crédits pour la location de gros engins de terrassement, inscrits pour l'exercice 2017/18 à la rubrique Installations et infrastructures au titre des services d'aménagement et de rénovation, et le remplacement de véhicules au cours des exercices précédents, entraînant des besoins moindres en matière de réparation, d'entretien et de pièces de rechange.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(12 097,1)	(7,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

106. La diminution des crédits demandés est imputable essentiellement à la location et à l'exploitation d'hélicoptères, notamment à la réduction nette (moins deux hélicoptères) de la flotte sous l'effet du non-déploiement de quatre hélicoptères Mi-8 MTV qui ne sont plus nécessaires aux activités de cantonnement pour l'exercice 2017/18, partiellement contrebalancée par le déploiement de deux hélicoptères tactiques Mi-35, équipement clef de la force de protection régionale, ainsi qu'au retrait d'un avion. En outre, cette diminution s'explique par des prévisions de dépenses plus faibles pour un système de drones.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	(1 043,0)	(63,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

107. La réduction des crédits demandés tient principalement à des prévisions de dépenses plus faibles pour le carburant (100 000 litres pour l'exercice 2017/18 contre 637 802 litres pour l'exercice 2016/17) et à la suppression des dépenses liées à l'acquisition de navires, qui ne sont pas nécessaires pour l'exercice 2017/18, cette acquisition ayant été financée pendant l'exercice 2016/17.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	1 983,9	13,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

108. La hausse des crédits demandés est principalement imputable à l'augmentation prévue de la vitesse de connexion grâce à un système satellite à temps de latence réduit qui fournira de la bande passante supplémentaire pour améliorer la connectivité dans les bureaux locaux, au remplacement prévu du matériel audiovisuel en raison du nombre accru de logements destinés à accueillir une personne et à l'acquisition de projecteurs et de fournitures connexes pour les salles de conférence et les lieux de formation dans les bureaux locaux.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(1 601,6)	(9,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

109. La diminution des crédits demandés tient principalement à l'acquisition d'un nombre d'ordinateurs portables et de matériel de réseau inférieur aux prévisions pendant l'exercice 2017/18 en raison de leur acquisition au cours de la période actuelle et des prévisions concernant la disponibilité du matériel en stock.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	1 026,7	1,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

110. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par la hausse des coûts contractuels liés aux services de déminage (12 équipes accompagnées de chiens détecteurs d'explosifs étant prévues pour l'exercice 2017/18, contre 6 pendant l'exercice 2016/17), pour renforcer la sécurité des bases de la MINUSS, des sites de protection des civils à Djouba et des bureaux locaux. Elle est également imputable au fret et aux dépenses connexes en raison de la progression prévue de l'acquisition de matériel pendant l'exercice 2017/18 par rapport à l'exercice 2016/17 et à la hausse prévue des frais de transit pour l'acheminement des marchandises. Cette augmentation est en partie compensée par la suppression des crédits liés au recrutement de vacataires pour la gestion des camps en raison de la mise en œuvre d'un contrat de services d'entretien.

#### IV. Décisions que l'Assemblée est appelée à prendre

111. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) **Ouverture d'un crédit de 1 178 338 600 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018;**

b) **Mise en recouvrement du montant de 538 488 070 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 15 décembre 2017;**

c) **Mise en recouvrement du montant de 639 850 530 dollars pour l'exercice allant du 16 décembre 2017 au 30 juin 2018, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 98 194 883 dollars par mois.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/281 et 70/286, y compris les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée**

**A. Assemblée générale**

**Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**  
(Résolution 70/281)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission poursuive avec diligence ses services de détection des mines et de déminage (par. 11)

La Mission a poursuivi avec diligence ses services de détection des mines et de déminage en collaboration avec le Service de la lutte antimines, lequel, depuis le 1er juillet 2015, a remis à disposition 494 306 mètres carrés de terres qu'il avait inspectées et déminées afin d'atténuer les risques liés aux mines et aux munitions non explosées. En outre, des opérations d'inspection et de déminage ont été réalisées sur plus de 21 kilomètres de routes, des escortes de convois ainsi qu'un contrôle de la sécurité des routes étant assurés sur les itinéraires désignés comme prioritaires afin de favoriser la liberté de circulation requise par les intervenants humanitaires et les organismes des Nations Unies.

Par ailleurs, 659 villes et villages ont été inspectés et les explosifs et munitions abandonnés ont été retirés, comme demandé. Dans un délai de 72 heures suivant le lancement de l'ordre de mission par la Mission, toutes les aires de poser d'hélicoptère ont été inspectées. Au total, 18 mines antipersonnel, 2 mines antichars, 10 029 munitions non explosées et 111 539 armes légères et munitions ont été détruites.

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, afin que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

La Mission procède actuellement à un examen des effectifs de la Division de l'appui à la mission pour réaligner et préciser les fonctions et responsabilités des différentes sections, eu égard aux nouvelles tâches à accomplir pour contribuer à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, aux opérations logistiques et au déploiement d'Umoja. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 reflète la réaffectation et le transfert de 72 postes et emplois envisagés dans le cadre de cet examen, dont les résultats définitifs devraient aussi tenir compte du ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui.

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage

Le transfert de certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national est l'une des priorités de la Mission. Comme en témoigne le projet de budget pour l'exercice 2017/2018, la MINUSS s'efforcera de répondre à l'évolution de ses besoins en utilisant les moyens dont elle dispose, notamment en réaffectant et en transférant des postes soumis à un recrutement national. Pour ce faire, elle améliorera la planification, la restructuration et la formation des effectifs.

La Section des ressources humaines collabore étroitement avec les responsables pour accélérer le recrutement de personnel. Des indicateurs clefs de performance ont été établis pour garantir un meilleur ciblage. Le lancement du réseau Paix et questions politiques et humanitaires et de la mobilité encadrée au cours de la période considérée s'est néanmoins révélé difficile – notamment en termes de réduction des délais de recrutement. La Mission continuera de collaborer avec les homologues concernés pour améliorer ces délais dans le cas des postes relevant du réseau Paix et questions politiques et humanitaires, pour lequel le recrutement a débuté en 2016, et pour ceux du réseau Technologies de l'information et télécommunications, pour lequel on devrait commencer à recruter en 2017.

Au sein de la MINUSS, le Conseiller principal pour la problématique hommes-femmes et le Conseiller principal pour la protection des femmes relèvent de l'équipe de direction de la Mission.

La Section des ressources humaines informe régulièrement la direction de la situation relative à l'équilibre entre les sexes et encourage les initiatives visant à prendre en compte les candidatures féminines. En juin 2016, 28 % des postes de direction de niveau élevé étaient occupés par des femmes (P-5 et au-delà). Il est préoccupant de constater que ces dernières ne sont pas suffisamment représentées – dans certaines listes de candidats sélectionnés et entités fonctionnelles en particulier – ce qui complique leur recrutement. À cet égard, la Mission poursuivra sa collaboration avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, où une action de sensibilisation a été lancée, en plus de la création d'une filière pour les candidates. Ces efforts devraient permettre de disposer de davantage de candidates pour les postes et emplois à pourvoir.

vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte écologique globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

La Mission continue de s'efforcer d'atténuer son empreinte écologique globale. Elle a acquis des usines de traitement des eaux usées, qui réutilisent et recyclent l'eau traitée, dont 15 au cours de l'exercice 2014/15 et 24 au cours de l'exercice 2015/16. Elle devrait en acquérir 23 autres au cours de l'exercice actuel afin de satisfaire ses besoins en matière d'épuration des eaux usées. De plus, elle a lancé une campagne de sensibilisation destinée à réduire la consommation d'eau et en a mis une autre sur pied pour encourager la réutilisation et le recyclage, dont le tri des bouteilles en plastique et le tri et la collecte des déchets de papier, ainsi que pour promouvoir des méthodes simples de compostage dans les camps, en les équipant de petits silos à compost adaptés au compostage de faibles quantités de matières.

S'agissant des déchets dangereux, la MINUSS a passé un marché pour la collecte, le transport et l'élimination de ces déchets, entre autres les déchets de métaux, les plastiques, le mobilier de bureau, les appareils ménagers et électriques et les consommables de véhicules et de groupes électrogènes. Un marché a aussi été passé pour le recyclage et la réutilisation des carburants et des lubrifiants. La Mission a en outre amélioré l'élimination de ses déchets biomédicaux.

Dans le cadre de l'Initiative 2020/50 pour le verdissement du Département de l'appui aux missions, la MINUSS a acquis un système de panneaux solaires d'1 mégawatt pour la Maison des Nations Unies de Djouba et un autre de 0,2 mégawatt pour chacun des six autres sites de la Mission.

Par ailleurs, elle a remplacé 1 000 chauffe-eau par des modèles fonctionnant à l'énergie solaire et a acquis 2 200 lampadaires solaires pour remplacer les projecteurs de forte puissance ainsi que 4 000 lampes à diodes électroluminescentes (LED) en lieu et place des lampes fluorescentes installées dans les bureaux et les logements. Elle a également dressé un bilan de l'efficacité de son dispositif de génération d'électricité et met en place un plan de remplacement des anciens groupes électrogènes et de mise à niveau des générateurs existants par rapport à des modèles plus récents et plus efficaces, de manière à répondre à ses besoins en la matière.

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34).

Un projet visant à créer un puits de carbone dans une zone de 15 000 mètres carrés autour de la Maison des Nations Unies, en y plantant 12 espèces de fruitiers locaux, a été achevé en février 2016.

La MINUSS gère 11 dispensaires de niveau I de l'ONU, déployés sur 10 sites. Vingt-cinq dispensaires de niveau I appartenant aux contingents et quatre hôpitaux de niveau II sont répartis de manière stratégique dans les camps pour assurer les soins de premier et de deuxième niveaux ainsi que les actes de chirurgie vitale et orthopédique, en application de la politique médicale conforme à la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés. Les moyens utilisés pour l'évacuation sanitaire aérienne sont disposés de manière stratégique sur cinq sites afin d'assurer le transport de patients blessés ou nécessitant une évacuation médicale vers l'installation de niveau II la plus proche voire à l'extérieur de la zone de la Mission, vers une installation de niveau III à Kampala ou vers une installation de niveau IV à Nairobi.

Afin d'améliorer le soutien sanitaire des forces, en l'occurrence les soins d'urgence spécialisés, une installation médicale de niveau II a été reclassée au niveau II plus et un dispensaire de niveau I de la Maison des Nations Unies a été reclassé au niveau I plus, ces installations ayant été dotées de capacités chirurgicales et de médecine interne supplémentaires. Le dispensaire de la Maison des Nations Unies comporte un bloc opératoire et un espace de stockage du sang afin de pouvoir procéder à des interventions chirurgicales et d'être en mesure de faire face à l'afflux d'un grand nombre de victimes en cas d'incidents.

Tous les dispensaires de niveau I sont équipés de laboratoires et dotés de techniciens permettant de prodiguer l'intégralité des soins médicaux conventionnels dans chaque base.

Une formation est assurée au sein de la Mission pour améliorer les compétences cliniques et le savoir-faire du personnel médical et infirmier, auquel des formateurs accrédités enseignent les bases des soins à prodiguer en cas de traumatismes et des soins d'urgence.

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drones. Toutefois, le Gouvernement ayant autorisé ce déploiement, au cours de l'exercice 2017/18, la Mission a prévu des dépenses de 2 millions de dollars à ce titre dans son projet de budget.

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drones. Dans le cadre de ses activités, elle veillera à la sécurité des informations et des communications recueillies au moyen de ce dispositif.

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drones. Un tel dispositif renforcerait les mécanismes d'alerte rapide et, partant, la protection des civils menacés de violence, deux objectifs relevant de la réalisation escomptée 1.2.

La Mission a passé en revue les besoins en matière de génie, en tenant compte des capacités à sa disposition ainsi que des problèmes logistiques et des conditions de sécurité sur le terrain. Elle a décidé d'inscrire le remplacement de salles de bain et d'installations sanitaires préfabriquées dans le cadre d'un projet pluriannuel et, pour en financer la première phase, a prévu des dépenses dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18 – notamment au titre du remplacement de 45 installations de ce type.

La Section du génie utilise des outils de gestion et de suivi des projets pour surveiller efficacement les travaux dans ce domaine, 10 fonctionnaires étant formés au logiciel Prince2 (Projects in Controlled Environments). La MINUSS dispose déjà d'un Groupe de la gestion des projets, chargé du contrôle stratégique, ainsi que d'une Équipe de planification intégrée, qui supervise les activités courantes. Les contributions de l'équipe de planification lui permettent d'améliorer le contrôle de la chaîne d'approvisionnement et des opérations du génie et, partant, de rationaliser l'exécution de ses projets.

Au titre des procédures actuelles, les chefs des Sections du génie, des transports, des services médicaux, des approvisionnements, de l'informatique et des télécommunications, et des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications sont tenus de

mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de procéder à un nouvel achat de manière à respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, et doivent rendre des comptes à cet égard. En outre, avant d'effectuer une quelconque transaction dans Umoja, la demande d'achats est d'abord vérifiée par le Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement auprès du Groupe de la gestion des biens, qui donne son avis sur l'état des stocks et les modes de consommation.

La Mission s'efforce toujours de respecter les dispositions du Manuel des achats de l'ONU, lorsque cela est possible, en plus de recourir aux contrats-cadre établis par le Bureau pour l'acquisition de matériaux et services locaux dans le cadre de la réalisation des projets de construction.

La Mission continue de déterminer les biens et services inscrits au plan d'acquisition qui sont couramment requis et de demander au Bureau régional d'achats d'Entebbe de regrouper les demandes communes afin d'établir des contrats-cadre régionaux ou de procéder aux achats en une seule fois. Par ailleurs, elle continue à associer le Bureau au développement des effectifs chargés des achats destinés aux missions et des services demandeurs ainsi qu'au renforcement de leurs capacités; à l'élaboration des cahiers des charges, de même qu'à la rédaction et à l'exécution d'évaluations techniques et commerciales de qualité dans le cadre d'activités de formation.

La MINUSS a mis en place des procédures de sécurité aérienne, dont une évaluation exhaustive des risques; les niveaux de risque sont déterminés et approuvés par le niveau hiérarchique concerné au sein de la Mission. De plus, plusieurs procédures d'atténuation des risques ont été adoptées, prévoyant entre autres des garanties par le Gouvernement et les forces de l'opposition concernant la sécurité aérienne, une concertation avec des éléments des forces sur le terrain afin de confirmer les conditions de sécurité, l'instauration et le respect des zones d'exclusion aérienne au besoin, de même que la prise en charge des procédures d'arrivée et de départ.

En avril et mai 2016, la MINUSS a procédé à une évaluation externe des projets à effet rapide finalisés entre 2011 et 2015 qui a permis de recenser les bonnes pratiques et les domaines à améliorer. La Mission applique systématiquement les recommandations formulées dans l'évaluation – afin de mieux gérer les projets à effet rapide et de renforcer la confiance que lui accorde les communautés. Parmi ces recommandations figurent une meilleure gestion de la surveillance financière et une augmentation du nombre de projets répondant directement aux besoins locaux.

Au cours de l'exercice 2015/16, la MINUSS a réalisé 90 % des projets à effet rapide budgétisés, 17 des 19 projets ayant été finalisés dans les délais impartis.

Le cycle de projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17 a été lancé en septembre 2016 avec deux mois de retard en raison de l'éruption de violences dans le pays en juillet 2016.

Dix-neuf projets, engagés durant l'exercice 2016/17, en sont à différents stades de mise en œuvre. Quatre autres sont en cours d'examen. Les projets sont réalisés en tenant compte des principales recommandations formulées dans le rapport d'évaluation concernant les projets à effet rapide.

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82).

Les mesures prises par l'ensemble des missions de maintien de la paix, dont la MINUSS, pour donner suite aux questions soulevées aux paragraphes 70, 71, 76, 79, 80, et 81 à 82 de la résolution 70/286 de l'Assemblée générale figureront dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles.

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).

Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).

Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par 81).

Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

#### Décision ou demande

#### Mesures prises

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

La Mission est consciente de la nécessité de superviser le transfert des ressources et a pris des mesures pour contrôler étroitement la fréquence et le nombre de transferts entre les postes budgétaires et les catégories de dépenses. De tels transferts sont utilisés à titre exceptionnel et après avoir été pleinement justifiés conformément aux orientations et aux pouvoirs financiers délégués au Directeur de l'appui à la mission. Les transferts de ressources sont nécessaires pour répondre aux impératifs opérationnels liés au caractère évolutif des opérations de maintien de la paix. Les responsables chargés de l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix doivent continuellement analyser les besoins en tenant compte du contexte opérationnel pour cerner les nouvelles priorités et prendre des décisions à cet égard. Tous les transferts de ressources ont été effectués conformément aux procédures relatives à la délégation de pouvoir en matière financière.

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Pour le budget 2016/17, la Mission a supprimé 22 postes restés vacants depuis au moins deux ans.

À ce stade, elle a recensé 14 postes vacants depuis deux ans ou plus qu'il convient de maintenir.

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

UNMISS analyse régulièrement la composition de son parc d'aéronefs ainsi que son taux d'utilisation pour assurer l'efficacité et l'efficience globales de ses opérations aériennes et s'adapter à toute évolution des besoins opérationnels pouvant avoir une incidence sur le déploiement des aéronefs, lesquels sont actuellement utilisés à 80 % par rapport au nombre d'heures de vol budgétisées.

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138).

À ce jour, la MINUSS n'a déployé aucun système de drones. Toutefois, le Gouvernement ayant autorisé un tel déploiement, elle a prévu des dépenses d'un montant de 2 millions de dollars dans son projet de budget pour l'exercice 2017/18.

Le Comité recommande donc que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions

La Mission s'efforcera d'accéder en temps opportun à la demande du Comité concernant les ressources demandées au titre des voyages.

un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution. Le Comité compte que les plans d'achat de véhicules pour l'exercice 2017/18 tiendront compte des résultats de cet examen (par. 160).

La Mission a décidé d'inscrire le remplacement de salles de bain et d'installations sanitaires préfabriqués dans le cadre d'un projet pluriannuel et, pour en financer la première phase, a prévu des dépenses – entre autres au titre du remplacement de 45 installations de ce type – dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18. Au paragraphe 34 du présent rapport, il est également question de projets d'une valeur estimée à 1 million de dollars ou plus.

La Mission a examiné la politique recommandée consistant à acquérir « des berlines de petit, moyen ou grand gabarit, des crossovers et des véhicules utilitaires légers tous usages 4x2, 4x4 ». Compte tenu des conditions de sécurité actuelles et du caractère inhospitalier du terrain et du contexte, qui exigent que les opérateurs et le personnel d'appui technique reçoivent la formation nécessaire pour faire face à ces éléments, avec lesquels ils doivent aussi se familiariser, la Mission a opté pour une approche échelonnée.

### C. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

(A/70/742/Add.15 et résolution 70/281 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait fournir des informations sur l'évolution la situation liée à la fluctuation de la monnaie locale, notamment en indiquant toute incidence budgétaire susceptible d'en découler et en diffusant les résultats de l'enquête globale prévue sur les conditions d'emploi locales dans le projet de budget de la Mission au titre de l'exercice 2017/18 (para. 21).

L'enquête sur les conditions d'emploi locales est terminée et l'actualisation des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national est en phase de finalisation. Ces barèmes actualisés devraient être mis en place dans un avenir proche. Les ressources au titre du personnel recruté sur le plan national inscrites dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18 reflètent le maintien des mesures spéciales (au taux de change officiel de 3,1 livres sud-soudanaises pour 1 dollar des États-Unis).

Le Comité consultatif a demandé pour quelles raisons avaient été établies les prévisions de dépenses opérationnelles d'un montant de 1,9 million de dollars au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Il a été informé que la MINUSS envisageait d'utiliser les ressources prévues pour aider à appliquer tous les quatre éléments de son mandat, notamment par le biais d'activités de communication et de sensibilisation à l'intention des communautés locales, des organisations de la société civile et des autorités nationales et locales. On prévoit que ces activités seraient menées à bien par les services organiques dans les domaines ci-après : affaires civiles, protection de l'enfance, problématique hommes-femmes, VIH/sida, droits de l'homme et protection des femmes, affaires juridiques, affaires politiques, information et communication, secours, réintégration et protection, et les cabinets des chefs des bureaux régionaux (par. 36).

Le Comité consultatif compte que la Mission appliquera les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les meilleurs délais (par. 40).

On trouvera dans le présent rapport (voir sect. II. H, « Autres activités de programme ») une description détaillée des dépenses prévues et une indication des montants proposés et des liens avec la réalisation escomptée.

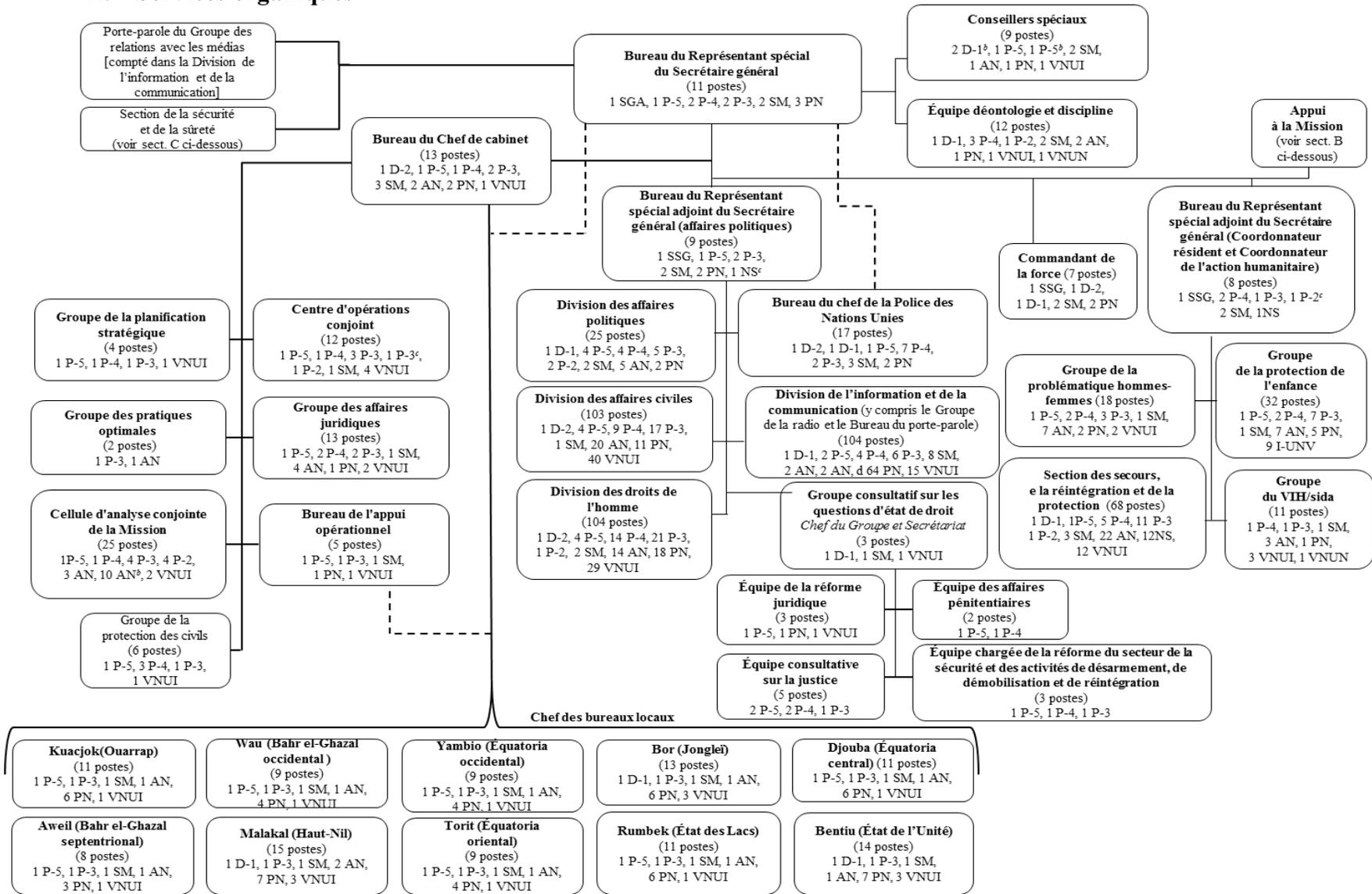
La Mission s'efforcera d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans les meilleurs délais. Pour l'exercice 2017/18, elle propose de créer le Groupe de la gestion des risques et de la conformité au sein de sa Section de la gestion des résultats aux fins suivantes : permettre à la Mission d'interagir davantage avec les auditeurs internes et externes pour donner suite de manière détaillée aux constatations; surveiller et garantir l'application des principales recommandations et en rendre compte; et faciliter l'établissement d'indicateurs clefs de performance à la lumière des résultats des audits.

---

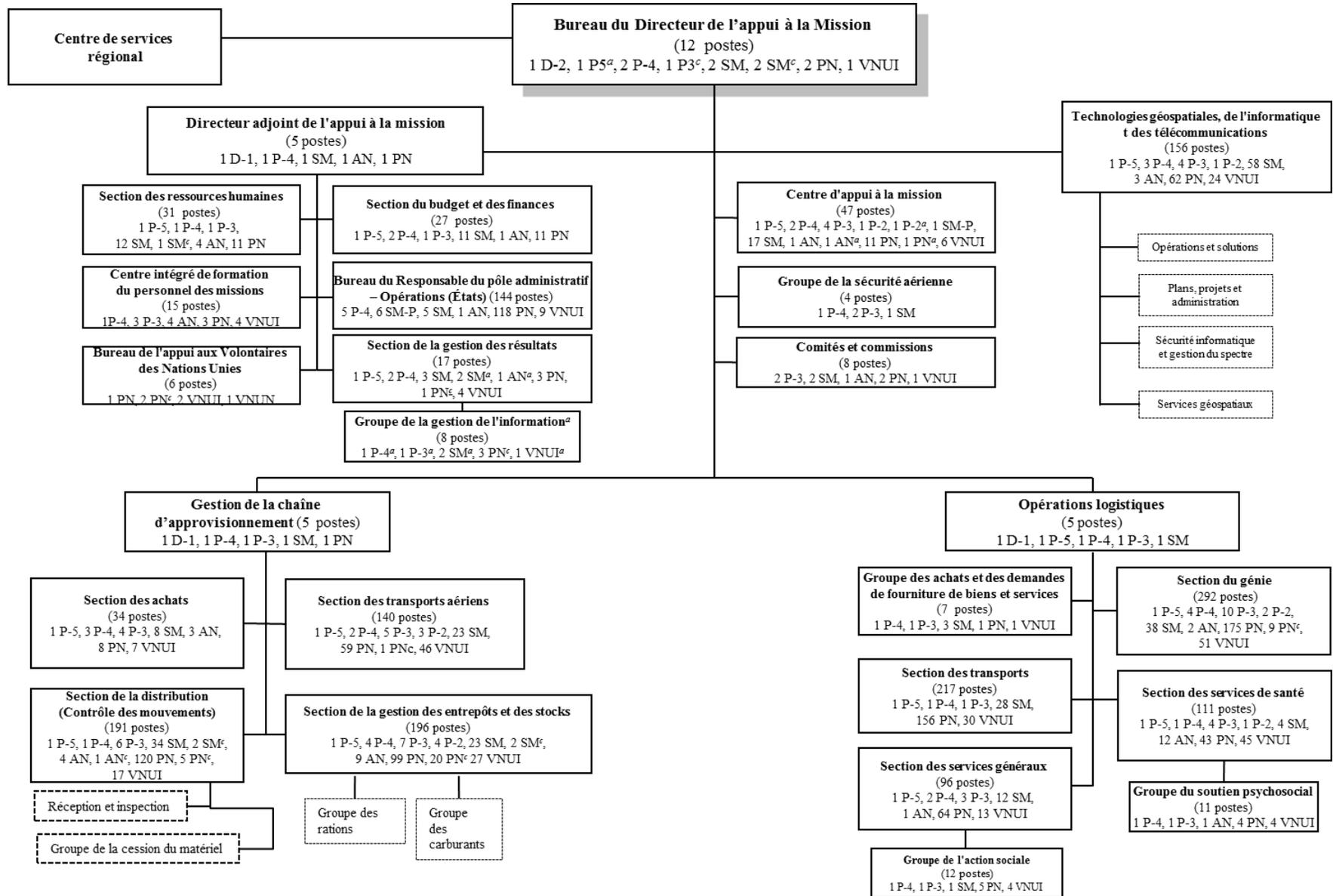
## Annexe

## Organigrammes

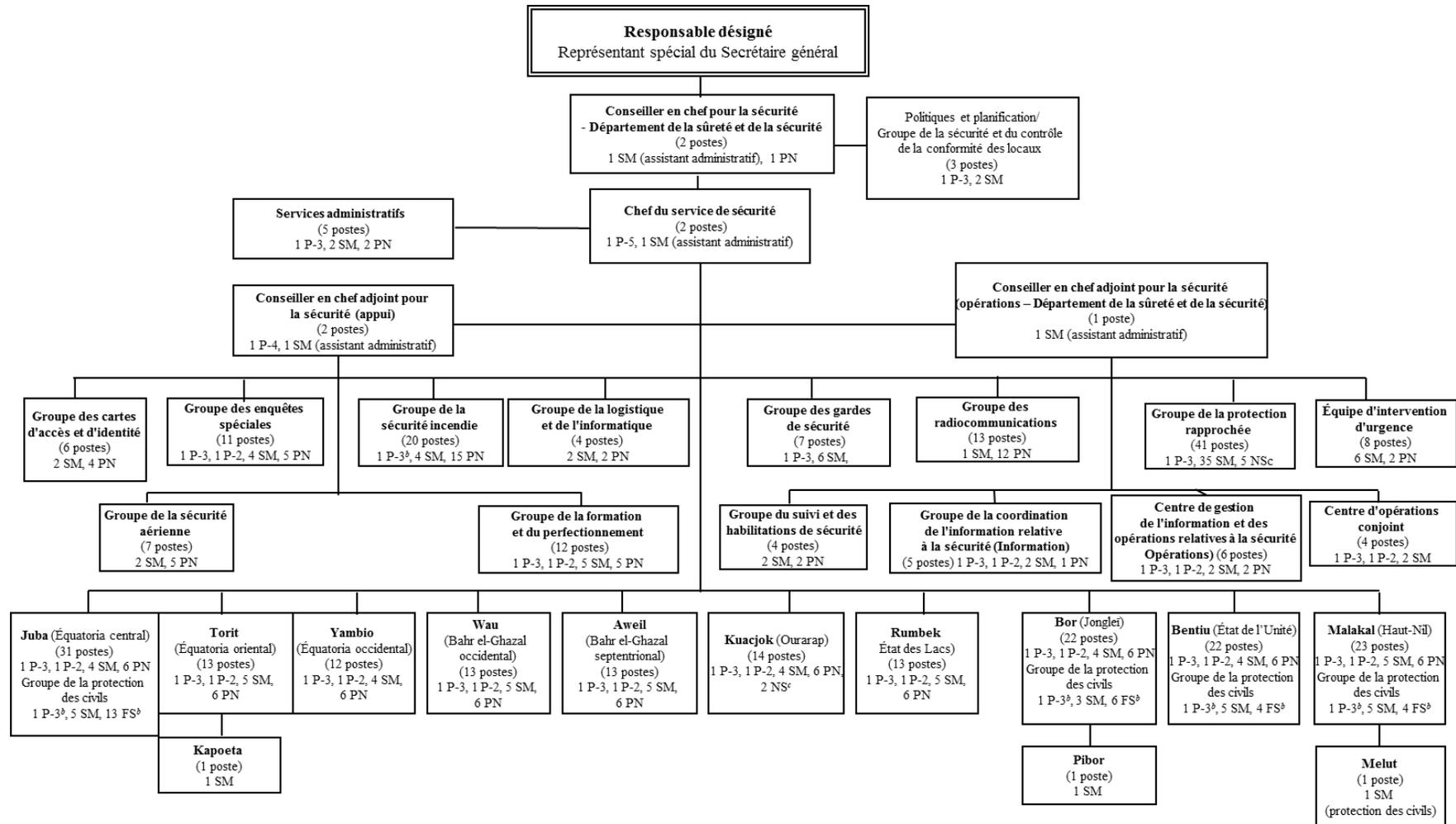
## A. Services organiques



## B. Appui à la mission



## C. Section de la sécurité et de la sûreté



*Abbréviations* : SM = agent du Service mobile; SM-P = agent du Service mobile (principal); SGA= Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; VNUI = Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international; VNUN= Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; PN = personnel recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Transfert.

<sup>b</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>c</sup> Réaffectation.

<sup>d</sup> Reclassement.

# Carte

